



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 48 et 114 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

**Tenir les engagements pris : bilan prospectif
visant à promouvoir un programme d'action
concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire
pour le développement d'ici à 2015**

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 64/184 de l'Assemblée générale, présente des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en passant systématiquement en revue les résultats obtenus, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience, les obstacles rencontrés et les lacunes identifiées, ainsi que les contraintes et les possibilités recensées, afin de dégager des stratégies d'action concrètes. Il comporte quatre grandes sections. L'introduction évalue l'importance de la Déclaration du Millénaire et son influence sur le programme de l'Organisation des

* Le présent rapport reprend les éléments de nombreux autres rapports, dont : « Consensus pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant » (Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile, 2009); *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2009* (ONU, 2009); *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique* (juin 2008); *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement* (Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005); *Repenser la pauvreté : rapport sur la situation sociale dans le monde 2010* (ONU, 2010). De précieuses contributions ont également été reçues de différents fonds, programmes, institutions et départements des Nations Unies qui ont travaillé en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé au cours des 10 dernières années afin de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.



Nations Unies en matière de développement. La deuxième section dresse le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant en évidence les manquements et les résultats de l'action internationale, et évoque les nouveaux problèmes. La troisième section récapitule les enseignements tirés de l'expérience afin d'esquisser de nouvelles initiatives pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et recense les principaux facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats. La quatrième et dernière section formule des recommandations spécifiques quant aux mesures à prendre. Enfin, tous les partenaires déterminés à promouvoir un développement équitable et durable pour tous sont invités à conclure un nouveau pacte pour progresser plus vite dans la réalisation des objectifs au cours des années à venir.

I. Introduction

1. L'adoption de la Déclaration du Millénaire, en 2000, par 189 États Membres des Nations Unies¹, dont 147 étaient représentés par leur chef d'État, a marqué une étape décisive pour la coopération internationale au XXI^e siècle. Reprenant d'anciens objectifs adoptés en matière de développement international, cette déclaration en a défini de nouveaux, concrets, quantifiables et interdépendants que des dirigeants de pays développés et en développement se sont engagés à réaliser d'ici à 2015 : les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Ces objectifs, qui constituent la somme la plus connue des objectifs de développement convenus au niveau international liés au programme de l'ONU en matière de développement, sont l'aboutissement de nombreux sommets importants des Nations Unies tenus ces 10 dernières années, qui ont notamment porté sur le développement durable, l'éducation, les enfants, l'alimentation, les femmes, la population et le développement social. Ils définissent des cibles quantifiées assorties d'échéances pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie en promouvant l'égalité entre les sexes, l'éducation et le respect de l'environnement. Ils sont l'émanation des droits fondamentaux de la personne humaine – du droit de tous à la santé, à l'éducation et au logement. Le huitième objectif, qui appelle à un partenariat mondial pour le développement, comporte des engagements dans les domaines de l'aide au développement, de l'allègement de la dette, des échanges commerciaux et de l'accès aux technologies.

3. Au cours des 10 dernières années, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné naissance à des engagements et des partenariats inédits, réaffirmés lors de sommets et réunions ultérieurs, notamment de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) la même année et du Sommet mondial tenu à New York en 2005. Au cours de la même période, la population et les pouvoirs publics ont aussi dû faire face à de nouveaux problèmes imprévus, dont certains n'ont concerné que des pays ou régions spécifiques et d'autres – telles les crises alimentaire et économique de ces trois dernières années – se sont posés à l'échelle de la planète.

4. Il s'agit aujourd'hui de convenir d'un programme d'action pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cinq ans de l'échéance de 2015, échouer faute d'une volonté affirmée constitue un risque tout à fait réel. Une telle faillite serait inadmissible, du point de vue tant moral que matériel. Si nous échouons, les menaces qui pèsent sur la planète – instabilité, violence, maladies épidémiques, dégradation de l'environnement, croissance démographique galopante – s'en trouveront toutes aggravées.

5. Au contraire, si l'on poursuit les objectifs du Millénaire pour le développement avec une volonté, des politiques, des moyens et des efforts adéquats, il est encore possible de les atteindre. La Déclaration du Millénaire est la plus importante promesse collective jamais faite aux populations les plus vulnérables de la planète. Cette promesse, qui ne doit rien à la pitié ou à la charité, repose sur la

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

solidarité, la justice et le sentiment que nous sommes de plus en plus dépendants les uns des autres pour notre prospérité et notre sécurité collectives.

6. Les objectifs du Millénaire pour le développement définissent des orientations et un dispositif de responsabilisation qui marquent un tournant historique. Ce dispositif, actuellement à l'essai, devra toutefois être renforcé si l'on veut respecter l'échéance de 2015. Il est d'autant plus important de le faire que ces objectifs constituent des étapes cruciales pour l'instauration d'un développement équitable et durable pour tous. Pour l'heure, face à l'imminence des effets dévastateurs des changements climatiques, la communauté internationale n'a d'autre choix que d'agir de concert pour éradiquer la misère et instaurer un développement durable afin de sauver la planète et ses habitants, en particulier les plus vulnérables.

7. Toutes les parties prenantes – notamment les administrations nationales, les donateurs, les gouvernements d'autres pays prêtant leur appui, le monde des affaires et la société civile dans son ensemble – sont ici invitées à travailler de concert pour faire en sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015. La réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera à l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire en septembre 2010 offre une occasion exceptionnelle de renforcer les initiatives collectives et les partenariats pour donner l'élan nécessaire à cette fin. Le présent rapport évalue les résultats obtenus et les difficultés rencontrées jusqu'ici et propose un programme d'action pour la période allant de 2011 à 2015.

II. Progrès accomplis

8. Plusieurs pays ont obtenu de francs succès – recul de la misère et de la faim, amélioration du taux de scolarisation et de la santé infantile, élargissement de l'accès à l'eau salubre, accès des personnes séropositives à un traitement, lutte contre le paludisme, la tuberculose et les maladies tropicales négligées. Certains figurent parmi les plus pauvres de la planète, ce qui prouve qu'il est effectivement possible d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en mettant en œuvre des politiques appropriées, en investissant des ressources adéquates et en bénéficiant d'un appui international. Compte tenu de leur expérience passée, certains pays pauvres, voire des régions entières, ont accompli des progrès remarquables. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la santé infantile et le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire se sont considérablement améliorés au cours des 20° dernières années. Entre 1999 et 2004, c'est en Afrique subsaharienne que le nombre de décès dus à la rougeole a enregistré l'une des réductions les plus importantes jamais constatées dans le monde².

² Il convient de noter qu'il est parfois difficile de mesurer correctement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en l'absence de données précises ou récentes. En outre, les progrès accomplis au niveau mondial ne rendent pas compte des inégalités des progrès aux niveaux régional, national et local. Une certaine prudence est donc de mise pour interpréter les données agrégées et apprécier l'ensemble des progrès accomplis. L'évaluation des objectifs, cibles et indicateurs par pays risque de sous-estimer les progrès accomplis par les pays les plus pauvres, par exemple, il est bien plus difficile de faire reculer la pauvreté de 60 à 30 % de la population que de 6 à 3 %, d'autant plus qu'une augmentation de 20 % par habitant sur un revenu de 1 000 dollars par an ne représente qu'un dixième de l'augmentation proportionnellement identique d'un revenu de 10 000 dollars par an.

9. Les progrès ont toutefois été inégaux et il faut faire plus si l'on ne veut pas rater plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays. Les problèmes les plus épineux se posent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, certains petits États insulaires en développement et les pays vulnérables face aux phénomènes naturels et à la recrudescence de la violence armée. Les pays qui connaissent ou ont connu des conflits risquent davantage d'être pauvres et se heurtent à des difficultés plus grandes car ils sont souvent dépourvus d'infrastructures de base, d'institutions et de ressources humaines adéquates et voient leur développement économique freiné par le manque de sécurité.

10. Les progrès accomplis seront évalués dans le courant de l'année dans le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010) et le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le dernier bilan des 60 indicateurs officiels relatifs aux objectifs sera présenté dans un addendum au présent rapport qui devrait être publié au printemps prochain. Les succès remportés, les obstacles rencontrés et les insuffisances sont évalués dans la section ci-après pour en tirer des enseignements quant aux actions à mener pour atteindre les objectifs du Millénaire.

A. Un bilan mitigé³

Lutte contre la pauvreté : des progrès inégaux et désormais compromis

11. Selon le seuil de pauvreté si souvent cité que la Banque mondiale avait initialement fixé à 1°dollar par jour et révisé en 2008 à 1,25 dollar par jour sur la base des prix de 2005, on comptait encore 1,4 milliard de personnes vivant dans la misère en 2005, contre 1,8 milliard en 1990⁴. Toutefois, cette baisse étant essentiellement imputable à la Chine, les progrès accomplis ne semblent pas très encourageants; en effet, abstraction faite de la Chine, on comptait 36 millions de miséreux de plus en 2005 qu'en 1990. En Afrique subsaharienne et dans certaines régions d'Asie, la pauvreté et la faim restent constamment élevées. Le nombre de pauvres vivant avec 1 dollar par jour a augmenté de 92 millions en Afrique subsaharienne et de 8 millions en Asie de l'Ouest entre 1990 et 2005⁵. La situation est encore plus grave si l'on tient compte d'autres aspects de la pauvreté dont le

³ Sauf indication contraire, la présente section s'inspire de la publication des Nations Unies intitulée *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2009*, numéro de vente : F.09.I.12.

⁴ Cette nouvelle estimation de la pauvreté est supérieure d'environ 50 % à celle que la Banque mondiale avait établie en 2005, en se fondant sur un seuil de pauvreté réévalué de 1 dollar/jour en prix de 1993 à 1,08 dollar/jour. En prenant 1993 comme référence et en tenant compte de l'inflation des prix à la consommation aux États-Unis d'Amérique, on obtiendrait un seuil de pauvreté de 1,45 dollar en 2005, contre 1,25 dollar d'après les estimations de la Banque.

⁵ La situation a été aggravée par les crises alimentaire et énergétique de 2007 et 2008, auxquelles sont venues s'ajouter les crises financière et économique mondiales. La Banque mondiale estime que la flambée des prix des denrées alimentaires – qui ont doublé – a encore accru le dénuement de 100 millions d'habitants des pays à faible revenu. D'après la publication de la Banque intitulée *Global Economic Prospects 2010*, malgré la révision à la hausse des projections de croissance pour 2010, avec la crise, la planète devrait tout de même compter 64 millions de personnes supplémentaires vivant avec 1,25 dollar ou moins par jour.

Sommet mondial pour le développement social de 1995 a pris acte, tels que le dénuement, l'exclusion sociale et l'absence de participation⁶.

La faim progresse et demeure un problème important au niveau mondial

12. Malgré les progrès réalisés auparavant, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est en augmentation en chiffres absolus depuis 1995 et en chiffres relatifs depuis 2004-2006. Plus d'un milliard de personnes continuent de souffrir de la faim, plus de 2 milliards ont des carences en micronutriments, 129 millions d'enfants présentent une insuffisance pondérale et 195 millions d'enfants de moins de 5 ans un retard de croissance. De 842 millions en 1990-1992, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est passé à 873 millions en 2004-2006 pour atteindre le chiffre record de 1 milliard 20 millions en 2009. Cette progression est largement due au recul de l'accès à la nourriture résultant de la hausse des prix des denrées alimentaires ainsi qu'à la crise financière et économique mondiale, qui a provoqué une chute des revenus et une hausse du chômage. La recrudescence de la faim dans le monde rend moins convaincantes les estimations relatives à la baisse de la pauvreté dans le monde, puisque la pauvreté extrême se mesure en principe d'après les recettes ou les dépenses considérées comme nécessaires pour éviter la faim⁷. Sur les 117 pays pour lesquels on dispose de données, 63 semblent actuellement en voie d'atteindre l'objectif relatif à l'insuffisance pondérale, contre 46 en 2006. La plupart des 20 pays n'ayant enregistré aucun progrès manifeste se trouvent en Afrique subsaharienne⁸.

Pas encore de plein emploi et de travail décent pour tous

13. Même si aucune échéance n'a été fixée pour assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif, aucun pays ne peut prétendre avoir atteint cet objectif. Dans de nombreux pays, la croissance économique de ces dernières décennies ne s'est pas accompagnée d'une croissance rapide de l'emploi; c'est ce qu'on a appelé une « croissance non créatrice d'emplois ». L'absence de progrès dans la création d'emplois productifs et décents dans les zones urbaines, ainsi que la stagnation de la productivité agricole dans de nombreuses zones rurales sont les principales causes de la persistance de la pauvreté et de l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres. En 2008, quelque 633 millions de travailleurs (soit 21,2 % des travailleurs de la planète) et leur famille auraient ainsi disposé de moins de 1,25 dollar par personne et par jour. En 2009, avec la crise économique et financière, ils pourraient être 215 millions dans ce cas, dont 100 millions en Asie du Sud et 28 millions en Afrique subsaharienne⁹. La pauvreté pourrait donc toucher 7 % de travailleurs supplémentaires entre 2008 et 2009.

⁶ Voir *Repenser la pauvreté : rapport sur la situation sociale dans le monde 2010*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.IV.10.

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The State of Food Insecurity in the World: Economic Crisis: Impacts and Lessons learned* (Rome, 2009).

⁸ Groupe des Nations Unies pour le développement, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, « MDG 1: Eradicate extreme poverty and hunger: Review of Progress, 2000-2010 », disponible à l'adresse suivante : www.undg.org/docs/10816/MDG-1.doc.

⁹ Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi* (janvier 2010).

14. Plus de 300 millions de nouveaux emplois devront être créés au cours des cinq prochaines années pour revenir aux niveaux d'emploi d'avant la crise¹⁰. Les chômeurs n'ont pas seulement besoin d'un emploi, mais d'un travail décent qui leur rapporte suffisamment et leur permet d'exercer leurs droits. Le taux de chômage des jeunes, qui a augmenté plus vite chez les 15-24 ans que dans l'ensemble de la population de la planète, atteignait 14% en 2009, soit 1,9% de plus qu'en 2008⁹.

Accès de tous à l'éducation : un objectif non atteint malgré les progrès accomplis

15. Depuis 2000, des progrès remarquables ont été accomplis sur la voie de l'éducation primaire pour tous dans les pays en développement, où le taux de scolarisation est en effet souvent supérieur à 90 %¹¹. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté plus vite en Afrique subsaharienne, où il est passé de 58 % en 2000 à 74 % en 2007. Cette augmentation rapide risque toutefois de mettre à mal la capacité des établissements d'enseignement et des enseignants à offrir une éducation de qualité.

16. Près de 126 millions d'enfants sont encore employés à des tâches dangereuses et 72 millions d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire – dont la moitié en Afrique subsaharienne – ne vont pas à l'école. En outre, les taux d'abandon scolaire demeurant élevés dans de nombreux pays, le taux de scolarisation dans le primaire est encore loin d'atteindre les 100 % visés.

17. Les inégalités sont toujours un frein de taille à l'enseignement primaire universel. Dans de nombreux pays en développement, les enfants des ménages appartenant aux 20 % les plus pauvres représentent plus de 40 % des enfants non scolarisés. Dans la plupart des pays en développement, les enfants des ménages figurant parmi les 20 % les plus aisés sont déjà tous scolarisés dans le primaire, alors que ceux du quintile le plus pauvre en sont encore loin¹¹. Aux disparités fondées sur les revenus s'ajoutent des inégalités plus importantes : les enfants des zones rurales, des quartiers de taudis et des régions connaissant ou ayant connu un conflit, les enfants handicapés et les autres enfants défavorisés ont de grandes difficultés à avoir accès à une éducation de qualité.

Égalité entre les sexes : des progrès insuffisants

18. Remédier aux inégalités reste l'un des objectifs les plus difficiles à atteindre dans pratiquement tous les pays, ce qui a des répercussions dans de nombreux autres domaines. Comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing, les causes premières des désavantages liés au sexe et de l'oppression sexiste tiennent aux mentalités et aux normes sociales, ainsi qu'aux structures du pouvoir.

19. Progressant lentement, la part de femmes parmi les députés des parlements nationaux tournait autour de 18 % en janvier 2009. Encore loin des 30 % envisagés par le Programme d'action de Beijing, elle s'est ainsi accrue de 11 % par rapport à 1999, alors qu'elle n'avait progressé que de 1 % entre 1975 et 1995. Toutefois, à ce

¹⁰ Ibid., « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi », résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session (Genève, juin 2009).

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2009*.

rythme, il faudrait encore 40 ans pour qu'elle atteigne 40 à 60 % dans les pays en développement¹².

20. L'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire a diminué, quoique lentement, au cours des 10 dernières années. Pour 100 garçons, on comptait en effet plus de 95 filles scolarisées dans le primaire dans les pays en développement en 2007, contre 91 en 1999. Les progrès ont été plus lents dans le secondaire. Dans certaines régions, les écarts se sont creusés. En Afrique subsaharienne, le rapport filles/garçons scolarisés dans le secondaire est tombé de 82 % en 1999 à 79 % en 2007. Sur les 171 pays pour lesquels on dispose de données, seuls 53, soit 14 de plus qu'en 1999, sont parvenus à instaurer une parité entre les sexes dans le primaire et le secondaire¹³.

21. Si la part des femmes dans la population active a augmenté, des écarts considérables subsistent entre les taux d'activité, les niveaux professionnels et les rémunérations des femmes et des hommes. Le travail rémunéré des femmes s'est lentement développé, mais l'essentiel des activités non rémunérées continue d'être confié à des femmes. Près des deux tiers de l'ensemble des femmes qui travaillent dans les pays en développement collaborent à une entreprise familiale ou sont à leur compte; elles se trouvent donc généralement dans des situations extrêmement précaires, qui ne leur donnent aucune sécurité d'emploi et n'ouvrent droit à aucune prestations. La part des femmes exerçant une activité non agricole rémunérée a progressé au cours des 10 dernières années, mais de façon négligeable, et il ne s'agit généralement pas d'un travail décent. Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, par exemple, les femmes représentent moins de 30% de la population active occupée¹⁴.

22. Partout dans le monde, la violence à l'encontre des femmes demeure un grave fléau pour l'humanité. Les initiatives visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes se sont multipliées, mais elles manquent souvent d'envergure, de cohérence, de constance et de coordination¹⁵.

D'importants progrès dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé

23. Le nombre de décès des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 12,5 millions par an en 1990 à 8,8 millions en 2008¹⁵. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, le nombre de séropositifs recevant un traitement antirétroviral a décuplé en cinq ans (entre 2003 et 2008)¹⁶, et des progrès considérables ont été accomplis pour faire reculer la mortalité liée à la rougeole et traiter la tuberculose et

¹² Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Le progrès des femmes à travers le monde 2008-2009*.

¹³ Groupe des Nations Unies pour le développement, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, « MDG-3: Promote gender equality and empower women », disponible à l'adresse suivante : www.undg.org/docs/10821/MDG-3.doc.

¹⁴ Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2009*, annexe relative au suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

¹⁵ Voir www.childinfo.org.

¹⁶ Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, *Le Point sur l'épidémie de sida 2009*.

le paludisme. Plus de 500 millions de personnes présentant une ou plusieurs maladies tropicales négligées sont désormais traitées chaque année.

24. Toutefois, d'après les tendances actuelles, de nombreux pays risquent de ne pas pouvoir atteindre les cibles des objectifs du Millénaire concernant la santé d'ici à 2015. La mortalité infantile des pays en développement est passée de 99 à 72 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2008¹⁵. Cette diminution est bien inférieure aux deux tiers visés (qui auraient ramené la mortalité infantile à 33 décès pour 1 000 naissances vivantes). En outre, les améliorations ont été variables tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur de chaque pays. On notera surtout l'absence de recul des décès au cours du premier mois après la naissance (pendant la période néonatale). Au niveau mondial, 36 % des décès d'enfants de moins de 5 ans surviennent au cours de cette période.

25. L'incidence de la séropositivité a diminué de 30 % entre 1996 (3,5 millions de nouveaux cas) et 2008 (2,7 millions). Entre-temps, la proportion de séropositifs ayant besoin d'un traitement antirétroviral et en bénéficiant est passée de moins de 5 % au début des années 2000 à 42 % en 2008, tandis que le nombre de femmes traitées pour éviter qu'elles ne transmettent le VIH à leur enfant a triplé, passant de 15 % en 2005 à 45 % en 2008¹⁶.

26. Toutefois, ces progrès ne suffisent pas encore à inverser le cours de l'épidémie, car les mesures de prévention et de traitement sont trop modestes : à chaque fois que deux personnes débutent un traitement antirétroviral, on en compte cinq qui contractent le VIH. Un rang de priorité suffisant n'a pas été accordé à la prévention.

27. En outre, en 2008, seules 21 % des femmes enceintes avaient passé des tests de dépistage et reçu des informations sur le VIH et seul un tiers de celles dont la séropositivité avait été établie au cours des soins prénatals avaient pu prétendre à un traitement antirétroviral pour se soigner¹⁷. Les besoins en matière de planification familiale exprimés par les personnes touchées par le VIH et leur accès aux services ne font pas l'objet d'un suivi systématique. Ces problèmes sont particulièrement urgents en Afrique subsaharienne, où la prévalence du VIH est, de loin, la plus élevée. Ailleurs, l'épidémie de VIH frappe essentiellement les populations les plus exposées, notamment les usagers de drogues injectables, les prostitués et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

28. L'incidence de la tuberculose dans le monde, qui semble avoir atteint un niveau record en 2004, diminue lentement dans la plupart des régions du monde (excepté dans les pays d'Afrique où la prévalence du VIH est élevée). Elle reste toutefois préoccupante. L'épidémie de tuberculose multirésistante, voire sans doute ultrarésistante, pose un problème grave.

29. Les quelque 250 millions d'épisodes palustres rapportés en 2008 ont été à l'origine d'environ 850 000 décès¹⁸. Environ 90 % de ces décès sont survenus en Afrique, le plus souvent chez des enfants de moins de 5 ans. Il a toutefois été établi que les importants progrès de la lutte antipaludique avaient permis de faire reculer la morbidité et la mortalité dans de nombreux pays et régions. Quelque 200 millions

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Sur la voie de l'accès universel*, rapport de situation (septembre 2009).

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur le paludisme 2009*.

de moustiquaires – sur les 340 millions nécessaires pour assurer une couverture universelle (soit deux personnes par moustiquaire) – ont été remis à des pays d’Afrique entre 2004 et 2009. Dans un groupe de 26 pays d’Afrique pour lesquels on dispose de données sur les tendances, l’usage de moustiquaires imprégnées d’insecticide pour les enfants – l’un des groupes les plus vulnérables – est passé d’à peine 2 % en 2000 à 22 % en 2008, assurant ainsi la couverture de 71 % de la population d’Afrique âgée de moins de 5 ans, ce qui a permis de décupler les résultats obtenus dans 11 de ces pays¹⁹.

Réduction de la mortalité maternelle : des progrès plus modestes

30. L’accès aux services de santé en matière de procréation demeure limité là où les risques encourus par les femmes sont les plus importants. Dans les pays en développement, le pourcentage d’accouchements pris en charge par du personnel de santé qualifié a augmenté, passant de 53 % en 1990 à 61 % en 2007, mais la mortalité maternelle n’a guère reculé puisqu’on comptait 480 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 contre 450 en 2005. À ce rythme, la cible fixée à 120 décès pour 100 000 naissances vivantes ne pourra pas être atteinte d’ici à 2015. Dans le cadre du renforcement des investissements dans les programmes de santé publique, il est essentiel que des fonds adéquats soient réservés à la santé maternelle et en particulier à la promotion de l’accouchement sans risques.

31. Dans les pays où ils étaient déjà relativement bas, les taux de grossesse des adolescentes ont diminué, mais le taux de fécondité des adolescentes est resté élevé dans de nombreux pays. C’est en Afrique subsaharienne que le taux de natalité des adolescentes est le plus élevé (123 ‰). L’Amérique latine et les Caraïbes arrivent en deuxième position, avec un taux près de deux fois inférieur.

32. Même si la contraception s’est développée chez les femmes mariées et en concubinage, un huitième de la mortalité maternelle était encore dû aux avortements non médicalisés en 2005 et aucun moyen de contraception n’était utilisé par 11 % des femmes des pays en développement (dont 24 % en Afrique subsaharienne) souhaitant espacer les naissances ou ne plus avoir d’enfants.

Respect de l’environnement : des progrès limités

33. Quelques progrès ont été accomplis pour réduire de moitié le pourcentage de personnes n’ayant pas accès à de l’eau salubre. Mais le pourcentage de celles qui ne peuvent pas accéder à un système d’assainissement amélioré n’a diminué que de

¹⁹ Il est essentiel de traiter rapidement et efficacement les complications du paludisme qui mettent en jeu le pronostic vital. Bien que le traitement des enfants fébriles soit modérément élevé sur tout le continent africain, les patients sont encore souvent traités à domicile avec des médicaments moins efficaces. On ne dispose de données sur les tendances de l’usage de polythérapies à base d’artémisinine chez les enfants fébriles – lesquelles constituent le traitement de première intention pour les cas de paludisme sans complication sur presque tout le continent – que pour quatre pays d’Afrique. Ces données limitées font toutefois apparaître des avancées prometteuses en termes de couverture thérapeutique efficace. Ainsi, au Ghana, la couverture est passée de 4 % en 2006 à 22 % en 2008; en République-Unie de Tanzanie, elle est passée de 2 % en 2005 à 21 % en 2008 [Journée mondiale contre le paludisme 2010, brochure à paraître (avril 2010)].

8 points entre 1990 et 2006²⁰. L'objectif consistant à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis s'est avéré bien trop modeste pour inverser la tendance à la hausse du nombre d'habitants des taudis.

34. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a permis de mettre progressivement un terme à la production et à l'utilisation de plus de 98 % de l'ensemble des substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone. Par contre, la hausse des émissions de dioxyde de carbone a été bien plus forte entre 1995 et 2004 qu'entre 1970 et 1994, et cette tendance se poursuit. Si les taux nets de déforestation ont diminué, quelque 13 millions d'hectares de forêt, dont 6 millions d'hectares de forêt primaire, continuent de disparaître chaque année dans le monde¹⁴. Cette perte n'étant compensée qu'en partie par le boisement, la planète perd donc chaque année environ 7 millions d'hectares de couverture forestière.

35. La cible relative à la réduction du taux d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010 n'a pas été atteinte. Selon les derniers rapports soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, de nombreux gouvernements estiment que cette cible ne sera pas atteinte au niveau national. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), près de 17 000 espèces végétales et animales sont menacées d'extinction. Il n'a pas encore été fait face efficacement aux principales menaces et aux causes premières de l'appauvrissement de la diversité biologique, notamment à la surconsommation, à la disparition d'habitats, aux espèces envahissantes, à la pollution et aux changements climatiques²¹.

B. Nouveaux problèmes et enjeux

36. La présente section du rapport met en évidence quelques-uns des obstacles et difficultés qui risquent de remettre en cause les succès remportés et d'entraver la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs du Millénaire. Il s'agit de faire de ces obstacles et difficultés des tremplins pour ouvrir de nouvelles perspectives en analysant correctement les causes sous-jacentes et en élaborant des politiques adéquates pour y faire face.

Changements climatiques

37. Les premières victimes des changements climatiques sont les populations vulnérables, lesquelles n'ont pourtant guère contribué au problème. La lutte contre les changements climatiques peut aussi être l'occasion d'apporter des améliorations plus ambitieuses aux économies, à la gouvernance et aux institutions ainsi qu'aux rapports entre générations et aux dispositifs de responsabilisation. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait également faciliter la mise en place des capacités nécessaires à la lutte contre les changements climatiques.

²⁰ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, *Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement. Spécial assainissement*. (New York et Genève, 2008).

²¹ Union internationale pour la conservation de la nature, *Wildlife in a Changing World, 2009*. Ce rapport se fonde sur l'analyse de 44 838 espèces figurant sur la liste rouge établie par l'Union.

38. Choisir la réduction des émissions de carbone et s'engager sur une voie de forte croissance pour faire face aux problèmes du développement et du climat, est à la fois nécessaire et réalisable²². La lutte contre le réchauffement climatique passe forcément par la réduction des émissions, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Nous avons les moyens technologiques pour nous engager dans cette voie. Il faudrait pour cela prendre des mesures d'ajustement socioéconomique inédites et coûteuses dans les pays en développement. Cette transition ne pourra se faire sans un appui et une solidarité bien plus larges au niveau international.

39. Pour parvenir à opérer une telle transformation, il faudrait une nouvelle donne mondiale qui permette de relever les niveaux d'investissement et de mobiliser des ressources pour réaliser des investissements massifs dans les énergies provenant de sources renouvelables et renforcer les capacités de résistance aux changements climatiques inévitables. La plupart des pays en développement ne disposent pas encore des ressources financières, du savoir-faire technologique ou des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre de telles stratégies assez vite pour répondre à l'urgence des problèmes posés par les changements climatiques. Le principal obstacle à surmonter pour relever le défi des changements climatiques demeure le non-respect des engagements pris de longue date en vue de fournir un appui international dans ces trois domaines.

40. Il est impératif d'instaurer un développement qui ne soit pas affecté par les changements climatiques, et réaliser des investissements pour y parvenir semble être le principal moyen de dissiper le sentiment qu'il existerait une corrélation négative entre le développement et la lutte contre les changements climatiques. Au-delà des engagements déjà contractés au titre de l'aide publique au développement (APD), la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets nécessiterait une aide financière qui pourrait se monter à 1 % supplémentaire du produit intérieur brut (PIB) des pays riches en 2015²³, ce qui représente une somme négligeable par rapport à ce que pourrait coûter l'inaction. Il faudra encourager, soutenir, voire subventionner, de nombreuses alternatives – recours massif à l'énergie solaire ou restauration de terres extrêmement dégradées ou inutilisées. Il faudra mettre en place des mesures d'incitation économique pour accélérer la transition vers des technologies plus propres.

Les crises actuelles : financière, économique et alimentaire

41. Si les mesures prises jusqu'ici pour enrayer la crise financière et économique mondiale ont permis d'éviter une aggravation de la récession, elles n'ont pas pour autant produit de solution durable à long terme. Bien peu a été fait pour s'attaquer aux assauts de la spéculation qui ont poussé les marchés financiers à compromettre les vraies priorités sectorielles. Encore récemment, les discours internationaux officiels à propos des réformes financières portaient surtout sur la rémunération des cadres et non sur l'amélioration de la réglementation des marchés financiers, sans

²² *La situation économique et sociale dans le monde, 2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.II.C.1).

²³ Nicholas Stern, « Deciding our future in Copenhagen: will the world rise to the challenge of climate change? », Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, note d'orientation (décembre 2009), p. 3, et *La situation économique et sociale dans le monde, 2009*.

parler des conséquences de la crise sur les marchés des devises et des produits de base ainsi que sur le système des échanges.

42. Il faudra revoir l'architecture financière internationale. Compte tenu des déficiences du secteur financier, il faut certainement améliorer le contrôle réglementaire, exiger un tampon de fonds propres plus important et prendre des mesures efficaces et équitables pour intervenir auprès des institutions financières jugées « trop importantes pour tomber ». Il faut aussi rendre les marchés financiers moins volatiles et plus prévisibles. En même temps, il faudra prendre soin de concevoir ces initiatives de façon à ce qu'elles contribuent aussi à stimuler les investissements et la demande privée et à ce que le relèvement de l'économie se prolonge bien au-delà de l'intervention des pouvoirs publics. Il est par ailleurs essentiel d'éviter les mesures protectionnistes, qu'elles le soient ouvertement ou non, pour stimuler la reprise. Une intégration efficace des économies doit par ailleurs contribuer à promouvoir l'équité et à assurer des niveaux minimaux de prestations sociales et d'autres mesures de protection sociales.

43. Juguler les crises, notamment alimentaire, exige la mise en œuvre de mesures novatrices. De nombreuses actions originales de taille déjà engagées dans le domaine de la nutrition pourraient être transposées à une plus grande échelle. Citons à ce titre les compléments et suppléments nutritionnels adaptés aux besoins spécifiques des jeunes enfants et des malades, notamment des personnes vivant avec le VIH, la diversification de la production alimentaire locale et la production de denrées plus nutritives. La part de l'agriculture dans l'APD – qui ne dépassait pas 4 % en 2006, contre près de 20 % quelques décennies auparavant – devrait augmenter. Il faudrait effectuer de nouveaux investissements importants pour développer les capacités des petits producteurs, améliorer l'efficacité des techniques de gestion de l'eau, restaurer les ressources du sol en éléments nutritifs, introduire des variétés agricoles plus résistantes et ouvrir des débouchés commerciaux pour les petits producteurs.

Intensification de la prévention de la violence et des actions engagées pour faire face aux crises humanitaires

44. Les risques de catastrophe, qui s'aggravent au niveau mondial, pèsent surtout sur les pays à revenu faible et intermédiaire²⁴. La réduction de ces risques et l'amélioration de la résilience aux catastrophes naturelles dans différents secteurs de développement peuvent avoir des effets multiplicateurs et accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire. En vertu du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, que les États Membres ont adopté, tous les pays sont tenus de redoubler d'efforts pour réduire d'ici à 2015 les risques de catastrophes qui les menacent. La tragédie meurtrière survenue en Haïti montre encore une fois qu'il faut veiller à ce que l'environnement modelé par l'homme puisse résister à un large éventail de risques, tant sismiques que climatiques.

45. La violence armée, les conflits (internationaux, civils et criminels) ainsi que l'effondrement de l'état de droit, de la justice et de la sécurité qui en résulte constituent aussi une grave menace pour la sécurité de l'humanité et pour les gains

²⁴ Organisation des Nations Unies, *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009 – Risques et pauvreté dans un climat en évolution*.

duement acquis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc urgent de s'attaquer aux causes premières des conflits et de la violence armée et de trouver des solutions axées sur les besoins de la personne humaine. Cela suppose que l'on renforce les institutions chargées de surveiller et de limiter les conflits, la délinquance et la violence et que l'on identifie et élimine les causes sous-jacentes, les facteurs de risque et les tensions existantes avant qu'elles ne débouchent sur des conflits armés et des crises humanitaires. Les réformes mises en œuvre pour renforcer les institutions devraient aussi promouvoir la transparence et donner aux communautés jusque-là sous-représentées les moyens de se faire entendre et de participer au processus de paix.

46. Il est également essentiel de prendre des mesures après les conflits, notamment afin de promouvoir l'état de droit, la justice et la sécurité, de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la violence armée, d'accélérer le relèvement de l'économie, de reconstituer les capacités, de mettre en place des institutions démocratiques et de réinsérer les pays dans l'architecture mondiale en les laissant prendre ces stratégies en main. Il faut tirer parti plus efficacement de cette période pour éliminer les inégalités et la discrimination dans la législation et la pratique et pour garantir l'égalité d'accès aux ressources et aux emplois.

Répondre aux besoins particuliers des plus vulnérables

47. Il convient de tenir dûment compte des besoins particuliers des plus vulnérables ainsi que de l'aggravation des inégalités socioéconomiques déjà importantes fondées sur le lieu, le sexe, l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique ou d'autres paramètres. Il est en particulier urgent de se pencher sur les problèmes suivants :

a) Les enfants de ménages pauvres, de zones rurales, de quartiers de taudis et appartenant à d'autres groupes désavantagés se heurtent à de graves difficultés pour avoir accès à une éducation de qualité. On compte plus de 40 points d'écart entre les taux d'alphabétisation des enfants des foyers appartenant aux 20 % les plus riches et des foyers appartenant aux 20 % les plus pauvres. Les enfants handicapés, qui font partie des plus marginalisés, ont le moins de chance de pouvoir aller à l'école¹¹;

b) Les très jeunes enfants sont particulièrement vulnérables. Les enfants qui présentent un retard de croissance à l'âge de 2 ans en subissent généralement les conséquences toute leur vie, notamment sur les plans de la santé, du développement cognitif et des perspectives économiques;

c) Les autochtones sont davantage touchés par la pauvreté; ils ont un accès bien plus limité que le reste de la population nationale à des services de santé et d'éducation adéquats et sont particulièrement vulnérables face à la dégradation de l'environnement. Ils représentent 15 % des pauvres de la planète et un tiers des 900 millions de miséreux des zones rurales²⁵;

d) En Afrique subsaharienne, quelque 1,8 million d'enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH/sida et environ 12 millions d'enfants de moins de 18 ans ont perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida. Dans 56 pays pour

²⁵ Fonds international de développement agricole, « Statistics and key facts about indigenous peoples », disponible à l'adresse suivante : www.ruralpovertyportal.org.

lesquels on dispose de données d'enquêtes récentes sur les ménages, les orphelins de père et/ou de mère ont 12 % de chances de moins d'être scolarisés; souvent appelés à remplir les fonctions de chef de famille, ils doivent assumer d'énormes responsabilités fort jeunes. Les filles qui ont perdu leurs parents sont souvent plus touchées que les garçons car elles risquent davantage de ne pas être scolarisées²⁶. Les enfants qui ne bénéficient pas des conseils et de la protection de leur famille risquent davantage d'être victimes d'actes de violence, d'exploitation, de trafic, de discrimination ou d'autres exactions et, partant, de souffrir de malnutrition, de maladie, de traumatismes physiques et psychosociaux et de présenter des troubles du développement cognitif et émotionnel. Les filles non accompagnées sont particulièrement exposées aux sévices sexuels;

e) Fin 2008, on comptait quelque 42 millions de personnes déplacées dans le monde, dont 15,2 millions de réfugiés, 827 000 demandeurs d'asile (affaires en cours d'instance) et 26 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. Les femmes et les filles représentent 47 % des réfugiés et des demandeurs d'asile et constituent la moitié de l'ensemble des personnes déplacées dans leur propre pays et des rapatriés. Parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile, 44 % sont des mineurs de moins de 18 ans. Plus de 5,7 millions de réfugiés, dont 70 % des réfugiés en Afrique, se trouvent dans des situations qui s'éternisent et auxquelles il y a peu d'espoir de trouver une issue dans un futur proche²⁷. En Afrique subsaharienne, sur 10 réfugiés, 7 habitent dans des camps de réfugiés souvent isolés et mal protégés, où l'emploi, l'éducation et les services, notamment de santé, subissent les conséquences des restrictions imposées aux déplacements²⁸. Ils deviennent alors tributaires d'une assistance qui les aide, dans le meilleur des cas, à subsister et vivent dans la pauvreté et la désillusion sans pouvoir tirer parti de leurs capacités.

III. Mise à profit des enseignements tirés de l'expérience pour progresser plus vite

A. Les enseignements tirés de l'expérience²⁹

Prise en main par les pays

48. Il est essentiel que les pays prennent en main les stratégies de développement. Les capacités (ressources, institutions, administration, etc.), contextes historiques et situations géographiques des pays étant extrêmement variables, les politiques et programmes uniformes sont en effet voués à l'échec. La prise en main par les pays est également essentielle pour gagner l'adhésion de tous les acteurs nationaux

²⁶ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, « Rapport sur l'épidémie mondiale de sida » (2008).

²⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales en 2008 : réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides* (2009).

²⁸ Ibid., *The State of The World's Refugees 2006: Human Displacement in the New Millennium* (2006).

²⁹ On trouvera une présentation et une analyse des faits dans *Repenser la pauvreté : rapport sur la situation sociale dans le monde 2010* ainsi que dans les travaux du Groupe de réflexion du Groupe de Nations Unies pour le développement sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (voir <http://www.undg.org>). Voir également, Banque mondiale, *Economic Growth in the 1990s: Learning from a Decade of Reform* (2005).

concernés à la réalisation des objectifs de développement. Les pays qui ont obtenu des résultats ont mis en œuvre une panoplie de mesures pragmatiques hétérodoxes en renforçant leurs capacités nationales. Il faudrait donc encourager les pays à élaborer et mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement et à renforcer leurs capacités nationales. Il faudrait également que des partenariats internationaux appuient ces stratégies nationales de développement et les actions visant à renforcer les capacités nationales.

Croissance soutenue et équitable

49. On ne saurait faire réellement reculer la pauvreté et accélérer la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement sans une croissance soutenue et équitable fondée sur une évolution économique structurelle dynamique. La croissance économique est nécessaire mais ne suffit pas à faire reculer la pauvreté. Les pays où la misère a été le mieux jugulée ont réussi à instaurer une croissance économique soutenue pendant de longues périodes et la plupart y sont parvenus en stimulant le processus de croissance par une augmentation de la productivité agricole puis par une expansion dynamique de l'industrie moderne et des secteurs des services. Cette transformation économique s'est souvent appuyée sur des politiques industrielles efficaces tandis qu'une croissance forte favorisait la création d'emplois et l'accroissement des revenus des travailleurs. Celui-ci a à son tour permis de mobiliser davantage de ressources et, moyennant des politiques sociales adéquates, d'améliorer en conséquence la couverture et la qualité des services sociaux en contribuant ainsi à la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement.

Politiques macroéconomiques

50. Il faut des politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir pour assurer la viabilité des stratégies en matière d'investissement public à l'appui d'une croissance multiseCTORielle et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les politiques macroéconomiques ne devraient pas uniquement viser à stabiliser la dette et à juguler l'inflation mais devraient fondamentalement favoriser une croissance de la production réelle et de l'emploi. Il est donc souvent nécessaire d'assouplir les restrictions fiscales et monétaires trop rigoureuses et de mettre en œuvre des politiques fiscales et monétaires anticycliques pour stimuler l'emploi, faire progresser les revenus et limiter autant que possible les effets des chocs, notamment extérieurs, sur la pauvreté. Cela suppose que les pays mobilisent davantage les ressources nationales et mettent en place des mécanismes d'intervention anticyclique. Une coopération internationale accrue qui facilite la collecte des recettes fiscales et relève la viabilité de la dette souveraine donnerait un coup de fouet aux capacités fiscales de tous les gouvernements.

Services sociaux

51. Il est essentiel d'assurer l'accès de tous aux services sociaux ainsi qu'une protection sociale minimale à large couverture pour consolider les acquis et continuer de recueillir les fruits de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les conséquences sociales des crises économiques ont été le plus durement ressenties dans les pays où la précarité et l'inadéquation des systèmes de protection sociale étaient aggravées par l'insuffisance des capacités institutionnelles et fiscales. Qui plus est, lorsque des chocs extérieurs, des catastrophes naturelles ou

des épidémies provoquent un effondrement de la croissance, le délitement de la cohésion sociale peut engendrer des troubles civils. Rien d'étonnant à ce que ces troubles soient plus répandus et risquent davantage de se reproduire dans les sociétés pauvres, en particulier lorsque les pouvoirs publics ne veulent ou ne peuvent pas garantir une protection sociale ni promouvoir l'intégration sociale. Les pays devraient donc mettre en place une « protection sociale minimale » pour assurer le maintien et la régénération des moyens de subsistance, en particulier des groupes désavantagés et vulnérables. La mise en œuvre de la notion de protection sociale minimale suppose un ensemble de transferts sociaux et de droits permettant aux individus d'avoir accès aux biens et services essentiels. L'existence de programmes de protection sociale n'est pas seulement vivement souhaitable, mais indispensable si l'on veut remédier aux inégalités et à l'exclusion sociale en instaurant un développement sans laissés-pour-compte. Au sens large, le développement social devrait comporter un appui aux petites exploitations agricoles, des programmes de nutrition, des cantines scolaires, l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation, à l'eau salubre et à l'assainissement ainsi qu'une assistance aux indigents, aux handicapés et à l'ensemble des ménages pauvres. Les programmes vivres contre travail peuvent souvent opérer une régulation essentielle. Il est matériellement possible de mettre en œuvre des programmes de protection sociale de base (tels que des pensions sociales et d'autres programmes de transfert monétaires) pour tous dans la plupart des pays en développement³⁰, mais pas dans les plus pauvres, à moins que ceux-ci ne reçoivent une aide internationale abondante pour financer ces programmes.

Inégalités

52. Il convient de remédier aux inégalités et à l'exclusion sociale qui limitent la contribution de la croissance aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les inégalités d'accès à la protection sociale et l'inégalité des chances doivent être drastiquement réduites. La plupart des actions engagées aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire visent à remédier aux inégalités d'accès aux services (emploi, santé, éducation, eau et assainissement, par exemple), mais d'autres portent davantage sur les inégalités en termes de protection sociale et de perspectives économiques.

Les communautés

53. Les stratégies globales, pilotées par les communautés sont plus efficaces que les programmes indépendants. Le projet des « villages du Millénaire », qui bénéficie de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de nombreuses institutions partenaires de la société civile, du monde universitaire et du milieu des affaires, a montré que des investissements synergiques dans l'agriculture, la santé, l'éducation, les infrastructures, le développement des entreprises et la protection de l'environnement pouvaient produire d'importants résultats en peu de temps sur les plans de la sécurité alimentaire, de la fréquentation et des résultats scolaires, de la lutte contre la faim et de l'amélioration des conditions de vie. Les pouvoirs publics et les partenaires de développement devraient plus souvent adopter

³⁰ Bureau international du Travail, « Can low-income countries afford basic social security? » *Social security policy briefings*, n° 3 (Genève, 2008).

ces démarches globales dans les zones tant rurales qu'urbaines et transposer à une plus grande échelle les actions en cours qui donnent des résultats.

Interventions

54. Des interventions ciblées réussies, fondées sur des investissements publics et privés complémentaires, ont largement contribué aux progrès accomplis dans la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Les investissements dans les petites exploitations agricoles sont essentiels pour lutter contre la faim, comme le sont les investissements réalisés dans les établissements d'enseignement et les enseignants pour assurer l'éducation primaire pour tous et ceux dans la santé publique pour réaliser les objectifs 4, 5 et 6. Les investissements dans les ressources en eau et l'assainissement sont essentiels pour atteindre l'objectif 7. Des investissements publics ciblés et suffisants contribuent plus sûrement à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En l'absence d'investissements publics, comme dans le cas des actions visant à garantir un accouchement sans risques, les éventuels progrès accomplis restent modestes.

55. Il est possible et extrêmement important d'accélérer les interventions si l'on veut progresser plus vite dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui sembleraient hors de portée compte tenu des tendances actuelles. Des interventions ciblées peuvent rapidement améliorer les conditions de vie en donnant accès aux biens et services de première nécessité. Citons notamment la mise à disposition d'intrants agricoles subventionnés, le développement des programmes d'alimentation scolaire, la gratuité de l'enseignement et des services de santé et le versement d'allocations aux familles pauvres sous certaines conditions. Ces mesures ne sauraient remplacer des stratégies nationales de développement bien planifiées et gérées qui s'appuient sur des partenariats pour le développement capables de s'adapter aux besoins, mais leur mise en œuvre ne saurait attendre des transformations structurelles à long terme car les retards ont des conséquences irréversibles pour les pauvres et les plus vulnérables.

Appui financier

56. Un appui financier adéquat, cohérent et prévisible, ainsi qu'une situation cohérente et prévisible sur le plan des politiques adoptées, aux niveaux tant national qu'international, sont indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'absence de financement international adéquat et prévisible a constitué un obstacle de taille. Il est urgent d'élargir et de renforcer les partenariats pour créer des conditions internationales favorables aux échanges commerciaux, à la fiscalité et à l'essor des techniques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets afin de promouvoir un développement humain durable; de mettre en place un financement suffisant, prévisible et bien coordonné du développement, qui soit notamment alimenté par les budgets nationaux, l'APD, des fondations philanthropiques, l'allègement de la dette et de nouveaux instruments, sources, arrangements et institutions de financement.

Gouvernance

57. La gouvernance et les capacités institutionnelles d'exécution au niveau national, qui constituent à la fois des produits du développement et des fins

souhaitables en elles-mêmes, peuvent contribuer à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays peuvent progresser plus vite sur cette voie en adhérant aux principes et valeurs fondamentales de la Déclaration du Millénaire, en ce qui concerne notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gouvernance démocratique. Aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'intégrité, le respect du principe de responsabilité et la transparence sont essentiels pour gérer les ressources, recouvrer les biens et combattre les abus, la corruption et le crime organisé dont les pauvres subissent les conséquences. La gouvernance démocratique, en tant que processus d'autonomisation des individus et des communautés, est essentielle au développement humain. Les objectifs liés à la « bonne gouvernance » devraient toutefois être poursuivis en même tant que le développement, en particulier lorsque les ressources fiscales et les capacités administratives dont on dispose sont limitées. À court terme, il faudrait privilégier les réformes pragmatiques de la gouvernance du développement qui s'attaquent aux freins au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Suivi

58. Un suivi et des données de meilleure qualité sont indispensables pour améliorer l'élaboration et les délais d'intervention des programmes et politiques. C'est également essentiel pour assurer le respect du principe de responsabilité par les partenaires de développement et les parties prenantes³¹. Bien que la situation s'améliore peu à peu, on dispose encore de peu de données statistiques fiables pour contrôler le développement dans de nombreux pays pauvres et il reste extrêmement difficile de mettre en place des capacités efficaces dans les pays pour obtenir des données plus pertinentes. On s'accorde de plus en plus à penser que les statistiques constituent un outil indispensable pour le développement, mais les ressources qui y sont consacrées restent très limitées. Avec l'appui de partenaires de développement, il faut que les pays augmentent le montant des dépenses publiques allouées aux dispositifs nationaux de statistique pour assurer un suivi efficace des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres indicateurs de développement afin de pouvoir décider en meilleure connaissance de cause des mesures à prendre.

Principaux facteurs de réussite

Les principaux facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats sont les suivants³² :

1. Efficacité de la direction au sein des gouvernements et prise en main des stratégies de développement par les pays.
2. Efficacité des politiques à l'appui des réalisations – lois, réglementations, normes, procédures administratives et directives (générales ou spécifiques aux objectifs du Millénaire pour le développement) influant

³¹ « Millennium Development Goal tracking and monitoring at the global, regional and country levels », note de synthèse établie par le Bureau des politiques de développement du PNUD, 27 août 2009.

³² Pour plus d'informations, voir « Accelerating progress towards the Millennium Development Goals », PNUD, à paraître, et les travaux du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les objectifs du Millénaire.

sur le comportement des individus et la conduite des prestataires de services et d'autres acteurs avec lesquels ceux-ci sont amenés à avoir des échanges.

3. Des investissements accrus, de meilleure qualité et mieux ciblés, financés à la fois par des sources nationales et par l'aide internationale au développement, dans le cadre d'une démarche intégrée qui englobe les petites exploitations agricoles, la santé, l'éducation, les infrastructures, le développement des entreprises et la protection de l'environnement.
4. Des capacités institutionnelles adéquates pour assurer des services de qualité dans le respect de l'équité au niveau national – services adéquats, personnel compétent, fournitures et matériel adéquats et suivi et évaluation efficaces.
5. Participation communautaire et renforcement des capacités d'intervention de la société civile et des communautés améliorant les chances de réussite en donnant aux individus et aux communautés la possibilité de prendre leur vie en main.
6. Des partenariats internationaux efficaces regroupant tous les acteurs concernés, notamment les gouvernements des pays donateurs, les communautés locales, des ONG, le secteur privé et des fondations, avec une responsabilisation réciproque de toutes les parties prenantes.
7. Bonne gouvernance de la part tant des donateurs que des bénéficiaires se traduisant notamment, d'une part, par le respect des délais et la prévisibilité de l'aide fournie par les donateurs et, d'autre part, par de meilleures capacités des pouvoirs publics et de la société des pays bénéficiaires à gérer des flux massifs de ressources dans la transparence et le respect du principe de responsabilité.

59. Parmi les importantes avancées de ces 10 dernières années, on notera que les gouvernements et leurs partenaires, même dans les pays très en retard dans la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, ont désormais une notion claire des programmes et interventions requis pour atteindre ces objectifs. Les trois grandes difficultés rencontrées, dans la plupart des cas, ont été de mettre en place un plan de transposition à plus grande échelle au niveau national, de mobiliser un financement adéquat fondé sur des sources nationales et étrangères, notamment au titre de l'aide au développement, et d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes d'exécution pour les investissements publics et la prestation de services. Les expériences réussies montrent que, pour chaque objectif du Millénaire pour le développement, la conjugaison de ces facteurs essentiels de succès peut produire des résultats remarquables. Les caractéristiques des pays (géographiques, démographiques, économiques, culturelles) variant nécessairement, les interventions spécifiques menées à bien diffèrent selon les spécificités de chaque pays, mais les exemples mettent en évidence ces facteurs de succès communs.

60. Les expériences réussies soulignent la nécessité d'adopter une approche globale et confirment que l'obtention de résultats positifs, quel que soit l'objectif poursuivi, ainsi que la création de conditions favorables au sens large multiplient les chances d'accomplir des progrès constants dans la réalisation de chaque objectif. Elles contribuent à définir nos responsabilités collectives mais doivent être envisagées de façon globale. Comme le montrent les villages du Millénaire,

l'existence de synergies entre les objectifs du Millénaire pour le développement est manifeste et indéniable. En tirer parti permettra de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité des actions engagées et d'encourager les initiatives locales. La cible relative à l'éducation, par exemple, suppose l'accomplissement de progrès dans le domaine de la santé. La cible relative à la santé suppose la réalisation de progrès concernant la faim et la nutrition. La cible relative à la faim suppose des progrès dans l'agriculture et la nutrition et ainsi de suite. Dans de nombreux cas, la mise en œuvre d'approches intégrées des objectifs du Millénaire pour le développement a donné des résultats formidables. Nous devons en tirer les leçons et transposer les interventions réussies à une plus grande échelle. Les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les cibles et indicateurs connexes ont été conçus dans le cadre de l'approche intégrée du développement préconisée par la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.

B. Progresser plus vite

61. La question capitale aujourd'hui est de savoir comment accélérer radicalement le rythme des changements sur le terrain pendant les cinq années qu'il nous reste pour que les promesses de 2000 se traduisent par l'obtention de progrès réels pour les plus pauvres de la planète, alors même que cette dernière traverse une récession économique générale. À cinq ans à peine de l'échéance de 2015, il est indispensable d'accélérer le pas, et ce, encore plus dans les pays les plus pauvres.

62. D'importants écarts subsistent et de nombreuses cibles sont loin d'être en passe d'être atteintes dans bon nombre de pays. Il reste en outre beaucoup à faire dans des domaines tels que la préservation de l'environnement, même dans les pays où la lutte contre la pauvreté a donné des résultats impressionnants ces 10 dernières années, notamment dans une grande partie de l'Asie. Les reculs enregistrés en raison des crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi que de problèmes nouveaux, tels que les changements climatiques, ont aggravé la situation. Dans les années à venir, les efforts visant à réduire la pauvreté continueront de se heurter à l'engorgement du marché de l'emploi engendré par la récession économique mondiale et les changements climatiques risquent d'avoir des effets dévastateurs sur les pays et les communautés vulnérables.

63. Bien que les objectifs du Millénaire pour le développement visent essentiellement les pays en développement, qui sont le plus durement touchés par la pauvreté, le développement humain présente aussi des failles dans les pays développés, en particulier parmi les groupes marginalisés. On ne saurait négliger la persistance de la vulnérabilité, de la discrimination, de l'exclusion sociale et des inégalités entre les sexes dans les pays développés.

64. Comme le montrent les récits d'expériences réussies au niveau national, il reste impératif, lorsque la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement semble compromise au vu des tendances actuelles, de mener des interventions ciblées à court terme pour progresser plus rapidement, notamment en subventionnant les intrants agricoles indispensables et la vaccination, en supprimant les frais de scolarité et les droits versés pour bénéficier des services de santé et en remédiant aux contraintes liées au manque de ressources humaines dans le secteur de la santé. Il est possible et nécessaire d'exploiter des solutions fondées sur des technologies nouvelles qui n'existaient pas lorsque les objectifs du Millénaire ont

été adoptés, pour transposer rapidement les succès à une plus grande échelle. La plus importante de ces nouvelles technologies concerne l'utilisation des téléphones portables, l'accès à l'Internet haut débit et d'autres technologies de l'information et des communications.

65. En même temps, ces interventions doivent s'inscrire dans le cadre de stratégies nationales de développement qui définissent les actions à mener pour garantir la pérennité des résultats à long terme. En particulier, même si ce n'est pas suffisant, en cette période d'instabilité économique, alimentaire et climatique mondiale, alors que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement risquent réellement d'être remis en cause, il peut être tout aussi important de mettre en place les conditions favorables indispensables à la poursuite des progrès que d'en accélérer la réalisation. Une stratégie à court terme, qui privilégie l'obtention de résultats immédiats, peut être efficace pour sauver des vies et alléger les souffrances, mais il n'y a pas lieu de penser qu'elle exclue des changements structurels à plus long terme sans lesquels il ne saurait y avoir de progrès durables, ni même qu'elle soit incompatible avec ces changements.

66. L'interdépendance même des problèmes liés à la pauvreté, l'alimentation, l'énergie, la récession mondiale et aux changements climatiques offre à la communauté internationale une occasion exceptionnelle d'y faire face de front. Un nouveau pacte vert mondial passe avant tout par l'engagement de toutes les parties à opérer d'importants investissements publics dans les énergies provenant de sources renouvelables afin de réaliser des économies d'échelle et d'apprentissage, de créer des emplois, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, et d'établir les bases d'une nouvelle phase de progrès économique et technologique mondial. Ces investissements ne profiteraient pas uniquement aux pauvres, mais poseraient les fondements d'un développement durable, encourageraient des investissements complémentaires dans les infrastructures et l'agriculture, et contribueraient à accroître la productivité agricole, ce qui améliorerait la sécurité alimentaire et créerait des emplois décents pour les pauvres des zones rurales³³.

67. Il s'agit essentiellement de veiller à ce que les mesures prises pour faire face à la récession économique facilitent la mise en œuvre de formules qui ont déjà fait leurs preuves – maintien de la croissance dans les pays en développement, assistance aux programmes intégrés d'éradication de la pauvreté, élargissement de la portée d'interventions ciblées, développement des infrastructures nécessaires à l'avènement d'une nouvelle période de développement économique durable et protection des pays et des communautés pauvres contre les effets négatifs des crises mondiales.

68. Il faut donc progresser plus vite tout en consolidant les acquis. La rapidité et la pérennité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendront des efforts conjugués que nous déploierons pour avancer plus efficacement que nous n'avons su le faire jusqu'ici selon les trois axes suivants :

³³ Une proposition détaillée de réalisation synergique des objectifs de développement et de lutte contre les changements climatiques a été présentée dans *La situation économique et sociale dans le monde, 2009*. Voir également : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 2010 : développement et changement climatique*.

a) Transposition à une plus grande échelle d'interventions novatrices ayant déjà fait leurs preuves dans des domaines clefs tels que l'égalité des sexes, l'agriculture durable (fourniture d'intrants aux petites exploitations agricoles et gestion durable de l'environnement notamment), l'énergie, l'éducation et la santé. Cette démarche doit s'appuyer sur des investissements ciblés, une participation communautaire éclairée et des capacités institutionnelles adéquates pour mobiliser et gérer au mieux les ressources financières et assurer la prestation des services publics;

b) Mise en place de bases structurelles et économiques propres à favoriser l'accomplissement et la poursuite de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à atténuer les risques de retour en arrière grâce à des politiques sociales et économiques efficaces et à des institutions fondées sur les droits universels qui soutiennent les changements structurels et la cohésion sociale, à la mise en place de conditions plus favorables à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance, à des investissements publics et privés qui favorisent une croissance plus rapide au profit des pauvres et à des mesures efficaces pour garantir le respect de l'environnement;

c) Élargissement et renforcement des partenariats visant à renforcer l'intégration internationale et régionale, à créer des conditions internationales favorables aux échanges commerciaux, au transfert de technologie, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets pour promouvoir un développement humain durable; à mettre en place un financement suffisant, prévisible et bien coordonné du développement, alimenté notamment par les budgets nationaux, l'APD, des fondations philanthropiques, l'allègement de la dette et de nouveaux instruments de financement. Ce troisième axe part du constat selon lequel, aux niveaux tant national qu'international, aucun acteur ne peut réaliser seul les deux premières priorités stratégiques.

69. Accélérer la réalisation de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement nécessitera les mesures spécifiques décrites ci-après :

Pauvreté et faim (objectif 1)

70. Pour atteindre l'objectif 1 :

a) Les pays pauvres dotés de secteurs agricoles importants devraient s'employer à renforcer la productivité et la qualité de la production. Une forte augmentation de la productivité agricole peut permettre d'obtenir plusieurs résultats à la fois : i) réduire la faim; ii) réduire la mortalité infantile en améliorant la nutrition; iii) réduire la mortalité maternelle en améliorant la nutrition; iv) accroître les revenus des ménages et renforcer la croissance économique;

b) Pour augmenter la productivité, les petits exploitants agricoles doivent avoir immédiatement accès à des intrants – engrais, semences à haut rendement, matériel, petite irrigation, vulgarisation technique et stockage après les récoltes – afin de moderniser et de commercialiser l'agriculture traditionnelle. Il convient d'introduire en parallèle des pratiques agricoles durables. Sans réglementation adéquate, l'agriculture intensive peut épuiser les ressources en eau, polluer le milieu avec des engrais chimiques et des pesticides et appauvrir la diversité biologique;

c) L'augmentation de la production n'a d'incidence que sur un aspect de la sécurité alimentaire³⁴ (l'offre); elle doit être complétée par d'autres interventions si l'on veut remédier aux inégalités d'accès aux denrées alimentaires et améliorer la nutrition. En conséquence, les programmes relatifs à la sécurité alimentaire devraient aussi s'attaquer aux problèmes concernant l'accès à des aliments nutritifs adéquats (en tenant compte des préférences locales en matière de consommation alimentaire et de la spécificité des besoins nutritionnels) et être assortis de programmes de nutrition intégrés destinés aux pauvres et aux personnes vulnérables. À court terme, l'une des premières priorités devrait être de s'attaquer aux zones de concentration de la faim à l'intérieur des pays. Il convient aussi de compléter les interventions fondées sur la prévention telles que la distribution d'aliments enrichis en micronutriments essentiels et la supplémentation, accompagnées d'une aide ciblée visant les enfants dans le cadre de programmes d'alimentation scolaire, par des interventions à visées thérapeutiques, notamment pour traiter les cas de malnutrition grave et modérée et proposer systématiquement des traitements anthelminthiques pour les enfants;

d) Il est essentiel de promouvoir l'accès à un emploi décent et productif et d'encourager l'esprit d'entreprise pour promouvoir une croissance au profit des pauvres et soutenir les actions engagées pour lutter contre la pauvreté et la faim. Les projets qui donnent des résultats, en particulier les initiatives à forte intensité de main-d'œuvre, le développement des petites et moyennes entreprises, les programmes de garantie d'emploi et le versement d'allocations sous certaines conditions, ainsi que la formation professionnelle et technique et la promotion de l'esprit d'entreprise, notamment chez les jeunes sans emploi, peuvent contribuer à réduire la pauvreté et devraient être développés pour toucher une population plus large, en particulier les femmes et les habitants des zones rurales;

e) Il faudrait suivre de près les recommandations formulées dans le Pacte mondial pour l'emploi qu'ont adopté des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des 183 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce pacte propose une panoplie de mesures éprouvées pour faire face à la crise et relancer l'économie qui privilégie l'emploi et la protection sociale. Il ne s'agit pas d'une solution toute faite mais d'un assortiment d'options fondées sur des exemples concluants, que les pays peuvent adapter à leur situation et leurs besoins particuliers.

Éducation (objectif 2)

71. Pour atteindre l'objectif 2 :

a) Il convient de renforcer les systèmes d'éducation nationaux en remédiant à l'insuffisance d'infrastructure et de ressources humaines et aux lacunes en matière de gouvernance, avec l'appui des donateurs internationaux;

b) Lorsque les budgets de l'éducation augmentent, l'allocation des ressources doit tenir compte des inégalités liées aux revenus, au sexe, à l'emplacement géographique, à la langue et à l'appartenance ethnique. Les interventions doivent viser à résoudre les problèmes d'accès à la scolarisation en tenant compte de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, il convient de fournir

³⁴ La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour leur permettre de mener une vie active et saine.

des services adéquats et de les rendre accessible sur la base d'une analyse rigoureuse des besoins. Du côté de la demande, il faut mettre en place des mesures ciblées pour inciter les enfants des ménages pauvres, des zones rurales ou des groupes ethniques minoritaires à fréquenter l'école. On a ainsi réussi à améliorer l'accès à l'éducation primaire en supprimant les frais scolaires, en subventionnant d'autres dépenses (livres de texte, uniformes et transports notamment) et en adoptant des démarches d'enseignement novatrices (écoles communautaires, écoles itinérantes, téléenseignement et enseignement multiniveaux). Des programmes renforçant les liens entre éducation, santé et nutrition – cantines scolaires et mesures de protection sociale par exemple (allocations, assurance sociale notamment) – ont également donné de bons résultats;

c) La progression dans le système scolaire – persévérance à l'école, achèvement de la scolarité et résultats de l'apprentissage – constitue un autre problème auquel il est urgent de s'attaquer. On peut mettre en place des conditions d'apprentissage adéquates et offrir une éducation de qualité en multipliant les écoles adaptées aux besoins de l'enfant, en déployant des stratégies complètes et efficaces d'encadrement des enseignants (politiques de recrutement et de maintien en poste appuyées par une formation initiale et continue et perfectionnement des enseignants, statut et conditions de travail), en améliorant le soutien et les supports pédagogiques et en adaptant les cursus et les langues d'enseignement aux besoins des élèves.

Égalité des sexes (objectif 3)

72. Pour atteindre l'objectif 3 :

a) Il faut éliminer les principaux obstacles à l'éducation des filles, notamment en proposant des bourses d'études et des allocations et en éliminant les frais de scolarité; élargir l'appui fourni pour les filles, surtout au niveau du secondaire, où elles sont trop nombreuses à devoir quitter l'école du fait des dépenses scolaires; assurer le suivi des taux d'achèvement et de fréquentation scolaires; améliorer la qualité de l'enseignement; renforcer les investissements dans la scolarisation des filles dans le secondaire;

b) Il faut faire du plein-emploi et de la possibilité pour ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarisation de trouver un travail décent et productif assorti d'un revenu convenable l'objectif premier des politiques macroéconomiques, sociales et de développement, notamment en promouvant l'égalité en matière de formation professionnelle et de possibilités d'emploi et en réduisant les écarts de salaire entre femmes et hommes;

c) Il faut mettre en œuvre des mesures de protection sociale, une législation du travail et des politiques connexes tenant compte de la problématique hommes-femmes; offrir et garantir une protection juridique aux travailleuses les plus vulnérables. Il convient de prêter particulièrement attention aux écarts entre les sexes lors du passage des jeunes de l'école à la vie active, en adaptant l'éducation et la formation à la demande du marché de l'emploi tout au long de la vie selon une démarche fondée sur la notion de droits;

d) Il faut adopter des mesures en faveur des femmes pour renforcer leur présence et leur influence dans toutes les prises de décisions politiques, notamment en facilitant l'accès des femmes à la tête des structures décisionnelles locales et en assurant l'égalité des chances des hommes et des femmes à l'intérieur des partis

politiques. À quelques exceptions près, les 26 pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif des 30% de sièges occupés par des femmes dans les assemblées nationales au cours des cinq dernières années ont pris des mesures en faveur des femmes;

e) Il faut améliorer les capacités nationales à assurer le suivi des progrès, des lacunes et des possibilités et à en rendre compte en produisant et en utilisant mieux des données et statistiques ventilées par sexe, notamment sur les budgets-temps;

f) Il faut réduire la charge de travail des femmes en investissant dans les infrastructures, en promouvant des technologies économisant le travail et en mettant en œuvre des mesures de relance économique qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes;

g) Il faut renforcer le respect du principe de responsabilité pour accroître les droits des femmes et mettre un terme à la discrimination sexiste, conformément aux engagements pris dans le cadre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment en éliminant les inégalités d'accès à la terre et à la propriété et en investissant dans l'application de lois, politiques et programmes visant à prévenir et combattre la violence à l'encontre des femmes;

h) Il faut accroître les investissements en faveur de l'égalité des sexes, notamment en institutionnalisant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation dans le cadre de réformes de la gestion des finances publiques visant à garantir la contribution des engagements financiers à la progression de l'égalité entre les sexes.

Santé (objectifs 4, 5 et 6)

73. Pour atteindre les objectifs 4, 5 et 6 :

a) Un renforcement des systèmes nationaux de santé auquel participent activement des organisations de la société civile peut avoir un effet très bénéfique sur la santé maternelle et infantile. Ce renforcement suppose que des mesures soient prises pour remédier aux contraintes liées au manque de ressources humaines, construire de nouvelles infrastructures, moderniser et améliorer les réseaux de distribution, améliorer la gouvernance et promouvoir une gestion avisée en intervenant davantage dans les dispositifs non réglementés, officiels et décentralisés de protection de la santé. Il est indispensable d'accroître l'aide internationale au développement pour renforcer les systèmes de santé dans les pays à faible revenu;

b) On sait déjà que des interventions ciblées dans des domaines clefs – programmes de vaccination, augmentation du nombre de sages-femmes qualifiées ou utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide – peuvent avoir des résultats très positifs. Toutefois, les résultats s'inscrivent davantage dans la durée lorsque ces interventions font partie d'une stratégie visant à garantir l'accès universel aux soins de santé primaires;

c) Il faudrait transposer d'urgence à plus grande échelle les interventions qui contribuent le plus à la réalisation des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement – accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, campagnes de vaccination, interventions destinées à assurer la survie des enfants,

prévention de l'infection à VIH, soins et mesures visant à atténuer les effets de la maladie, prévention et traitement des maladies tropicales négligées, services de prévention et traitement du paludisme et de la tuberculose et accès à prix réduit à l'eau salubre et à l'assainissement – et les généraliser pour accélérer l'accomplissement de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire concernant la santé;

d) Il faut renforcer le financement international, mais selon des modalités prévisibles. Des programmes d'éradication bien ciblés ont donné de très bons résultats;

e) Il faut attribuer un rang de priorité aux différentes régions, ainsi qu'aux groupes vulnérables et marginalisés (en prêtant une attention particulière aux pauvres, aux habitants des zones rurales, aux femmes et aux jeunes) afin d'élargir la protection en matière de santé aux personnes dans le besoin et aux exclus;

f) Renforcer les capacités de tous les acteurs à s'attaquer aux problèmes liés à l'égalité des sexes et à la prestation de services de santé et promouvoir les partenariats avec les organisations de la société civile, notamment avec les groupes de femmes, les ONG et le secteur privé.

Promouvoir la préservation de l'environnement (objectif 7)

74. L'une des difficultés qui freinent les progrès dans la réalisation globale de l'objectif 7 tient à l'absence de cadre ou de moyens pour intégrer les diverses composantes de la préservation de l'environnement. L'objectif 7 comporte bien des éléments qui contribuent à la préservation de l'environnement, mais ceux-ci ne forment pas un tout exhaustif. Cette lacune peut être aggravée au niveau national si les pays adoptent mécaniquement l'ensemble des cibles et indicateurs définis au niveau international sans les relier ou les adapter explicitement aux priorités nationales. Il faudrait que les pays adoptent le principe de la préservation de l'environnement puis qu'ils l'adaptent en fonction des priorités et politiques nationales, du contexte local, ainsi que des spécificités infranationales et de l'écosystème.

Préservation de l'environnement et lutte contre les changements climatiques

75. Les actions menées pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doivent tenir compte de l'évolution rapide du contexte dans lequel s'inscrit le développement, modelé par le déclin de l'écosystème, notamment des problèmes que posent les changements climatiques. On peut promouvoir un développement favorable aux pauvres centré sur les ressources naturelles au niveau local ou des collectivités ou au niveau national. Les deux démarches doivent être conjuguées si l'on veut réduire la pauvreté autant que faire se peut. Le recours à des cadres complets et cohérents de planification du développement, notamment à des stratégies de développement durable, constitue un moyen utile d'intégrer harmonieusement tous les aspects liés au respect de l'environnement dans un pays donné. C'est là l'une des conclusions qui s'est imposée au vu des indicateurs enregistrant des progrès tangibles. Par ailleurs, les stratégies couronnées de succès s'appuient généralement sur la participation active des autorités locales et municipales, de la population et de toutes les parties prenantes au cycle de planification, programmation et budgétisation, ainsi que sur

l'adoption d'une législation nationale forte définissant des cibles assorties d'engagements obligatoires pour atteindre les objectifs. Il est important que les partenariats entre secteurs public et privé garantissent des contributions réelles du secteur privé qui n'auraient pas été possibles autrement.

76. Il faut redoubler d'efforts dans les pays tant développés qu'en développement pour promouvoir des sources d'énergie renouvelable et des technologies alternatives peu polluantes. Il est urgent d'aménager les politiques pour réduire sensiblement l'octroi de subventions favorisant un développement à forte intensité d'émissions de carbone et de mettre en place des mesures d'incitation positives, des prélèvements fiscaux adéquats et d'autres initiatives (tels que le programme mondial de tarification préférentielle visant à promouvoir la production et la consommation d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables), qui encourageront l'adoption de sources d'énergie renouvelables et de technologies peu polluantes. L'octroi de subventions internationales à la production d'énergie à partir des sources renouvelables pour asseoir le développement des pays en développement dissipera le sentiment qu'il existerait une corrélation négative entre lutte contre les changements climatiques et développement, tout en offrant de nouveaux débouchés aux investissements privés pour sortir de la crise économique et en créant de nombreux emplois.

77. Il faut une forte augmentation des investissements réalisés dans la gestion durable de l'écosystème pour réduire la vulnérabilité des pauvres et maximiser la contribution des ressources naturelles au développement rural. On ne saurait réduire la pauvreté sans garantir les droits des pauvres sur les ressources et réunir d'autres conditions favorables. Les mesures de protection de la biodiversité doivent respecter les droits traditionnels des autochtones à tirer leurs moyens de subsistance des ressources de la mer et des forêts.

78. Les plans d'action et les investissements nationaux dans l'efficacité énergétique et les énergies provenant de sources renouvelables joueront un rôle essentiel dans le passage à une croissance à faibles émissions de carbone, la création d'emplois « verts » et la réduction de la pauvreté.

Eau potable et services d'assainissement

79. Compte tenu de l'absence de progrès en matière d'assainissement, il faudra une forte volonté politique ainsi que des moyens financiers, techniques et humains considérables pour atteindre les cibles visées dans ce domaine. L'expérience montre que les principaux problèmes rencontrés ont tenu au recours excessif à des approches déterminées par l'offre, au peu de cas fait des besoins des usagers et à la large place accordée aux grands projets, le secteur public ayant souvent négligé ses responsabilités ou y ayant renoncé, généralement en raison de contraintes fiscales. Une démarche adaptée à la demande se heurte pratiquement toujours au manque de pouvoir d'achat des pauvres qui n'ont pas les moyens de payer un système d'assainissement amélioré. Le maintien de la fourniture de ces services par le secteur public préserve souvent les faibles capacités des pays en développement en matière de gouvernance et de réglementation tout en élargissant l'accès à ces services.

80. Il faut déployer des stratégies nationales intégrées de gestion de l'eau couvrant les quatre principaux usages de l'eau douce – agriculture, usages ménagers, industrie et activités contribuant à la préservation des écosystèmes – pour faire face avec fermeté aux pénuries croissantes d'eau aggravées par les changements climatiques.

Réduire le nombre d'habitants des taudis

81. Sur toute la planète, les villes des pays en développement accueillent de plus en plus de pauvres et n'ont pas la capacité de créer des emplois pour absorber durablement ce flot de population et accomplir les progrès nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Compte tenu de la rapidité de l'urbanisation, ces problèmes ne peuvent que s'aggraver à moins que des mesures correctives adéquates ne soient prises. Il faudrait notamment promouvoir une urbanisation rationnelle sans laquelle il ne saurait y avoir de croissance durable des centres urbains. Il faudrait aussi préciser le rôle des principales parties prenantes – autorités locales, organisations des pauvres urbains, secteur privé (structuré ou non), administration centrale, autorités du district, de l'État ou de la province et ministères d'exécution. En dernière analyse, une croissance plus équilibrée, qui s'appuie aussi sur le développement rural, est la seule solution à terme dans la mesure où elle s'attaque en même temps aux facteurs positifs et négatifs qui interviennent dans les migrations des campagnes vers les villes.

Élargir et renforcer les partenariats internationaux (objectif 8)

82. Alors que l'échéance de 2015 approche et que nous traversons une crise économique mondiale, il n'est plus seulement impératif mais urgent d'accélérer la mise en œuvre des engagements relatifs au huitième objectif du Millénaire pour le développement.

Aide publique au développement

83. Le montant de l'APD est parvenu à un niveau inégalé en 2008, mais les engagements pris de longue date et plus récemment sont encore loin d'avoir été honorés. Pour qu'il atteigne l'objectif fixé lors du Sommet du Groupe des Huit (G-8) tenu à Gleneagles (soit environ 154 milliards de dollars en valeur actualisée), il devrait augmenter de 35 milliards de dollars d'ici à la fin de 2010. Sur cette somme, 20 milliards devraient revenir à l'Afrique pour que le montant de l'APD atteigne, conformément à l'objectif fixé à Gleneagles, 63 milliards de dollars pour la région d'ici à 2010. En 2007, l'APD versée aux pays les moins avancés équivalait à 0,09 % du revenu national brut des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et moins de la moitié des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE versaient effectivement 0,15 % à 0,20 % du montant de leur revenu national brut aux pays les moins avancés.

84. La répartition de l'aide au développement reste très inégale. La part de l'APD destinée aux pays pauvres s'est légèrement accrue entre 2000 et 2007 – l'Afrique subsaharienne, dont les rentrées d'argent ont plus que doublé en dollars courants, en restant le principal bénéficiaire –, mais la plus grande partie de l'accroissement de l'APD depuis 2000 n'a concerné que quelques pays qui ont connu des conflits, notamment l'Iraq et l'Afghanistan. À eux deux, ces pays ont reçu environ un sixième des allocations par pays en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement, même s'ils représentent moins de 2 % de la population totale des pays en développement. Les engagements en matière d'aide sont bien loin d'être tenus; et les besoins dans ce domaine, loin d'être satisfaits en Afrique. Comme l'ont montré des analyses détaillées du Fonds monétaire international et du PNUD, des programmes extrêmement utiles en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le

développement ne sont pas financés, car les fonds promis par les bailleurs n'ont pas été remis³⁵.

85. Il est urgent d'améliorer l'aide, non seulement en termes de quantité, mais aussi de qualité, de prévisibilité et de durabilité. Les pays en développement et leurs partenaires devront réduire la fragmentation de l'aide et veiller à ce que l'APD contribue à la réalisation des stratégies nationales de développement. La mise en commun des ressources dans des fonds multidonateurs a souvent donné de très bons résultats, notamment dans la lutte contre plusieurs maladies infectieuses. Il est urgent d'appliquer les principes et pratiques définis par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée en 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008 pour améliorer l'efficacité de l'aide. Les 20 milliards de dollars sur trois ans promis par le G-8 à L'Aquila (Italie) et par le Groupe des Vingt (G-20) à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique) afin de promouvoir la sécurité alimentaire devraient être débloqués d'urgence pour démarrer la mise en œuvre du plan d'action complet en faveur des petites exploitations agricoles, notamment en lançant un fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Commerce et développement

86. L'échec des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha compromet fortement le renforcement du partenariat mondial aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, car il prive les pays en développement des avantages qu'aurait présentés l'accomplissement dans des délais plus brefs d'un cycle de négociations réellement en faveur du développement. Tel qu'il est actuellement envisagé, le Cycle de Doha n'est pas à la hauteur des espoirs qu'il a initialement suscités en termes de développement. Il faudrait notamment que les exportations de produits agricoles, de produits manufacturés et de services puissent réellement avoir accès au marché, en particulier dans les secteurs et selon les modes de livraison qui présentent un intérêt pour les pays en développement, notamment les modes 1 (fourniture transfrontière) et 4 (mouvement de personnes physiques); il faudrait également éliminer les subventions agricoles qui entraînent une distorsion des échanges. Les négociations ont permis quelques avancées sur la voie d'un accord concernant un certain nombre de problèmes restés en suspens jusque-là, mais les progrès accomplis à propos d'autres problèmes clefs, concernant notamment la mise en œuvre et les préoccupations des pays en développement, ainsi que le traitement spécial et différentiel n'ont pas répondu aux attentes. En outre, il faudrait faciliter l'admission à l'OMC des pays en développement et des pays à économie en transition, selon les accords conclus avec l'Organisation et en fonction de leur niveau de développement.

87. On note de fortes variations régionales et sectorielles des conditions d'accès au marché entre pays en développement et pays les moins avancés, aussi bien qu'entre pays les moins avancés eux-mêmes. Dans l'ensemble, les tarifs douaniers moyens sont plus élevés sur les exportations des pays en développement qui ne font pas partie des moins avancés que sur celles des pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne les produits agricoles, les textiles et les vêtements. Depuis 2000, les pays les moins avancés d'Afrique et ceux qui figurent parmi les petits États insulaires en développement se sont vu accorder des préférences non négligeables

³⁵ Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds monétaire international, « Scaling up development assistance to Africa: the Gleneagles scenario approach » (2009).

pour leurs exportations sur les principaux marchés, tandis que les tarifs douaniers sont demeurés élevés pour les produits des pays les moins avancés d'Asie, généralement plus compétitifs, qui sont moins nombreux à être admis en franchise, en particulier s'agissant des exportations de vêtements et de textiles. Toutefois, hormis pour les exportations agricoles, l'accès préférentiel des pays les moins avancés par rapport à l'ensemble des pays en développement continue de s'amenuiser.

88. L'aide pour le commerce est également essentielle pour aider les pays les moins avancés qui se trouvent encore dans des situations difficiles à tirer pleinement parti des régimes préférentiels et à remédier aux contraintes liées à l'offre. En 2007, le montant total des engagements de dépenses au titre de l'aide pour le commerce avait augmenté de 8 % depuis 2006 et de plus de 20 % par rapport au montant initial de 2002-2005; toutefois, seuls 11 pays ont canalisé plus de la moitié de ce montant.

89. Il faut que les bailleurs de fonds s'acquittent de leurs engagements à augmenter sensiblement l'appui technique, financier et politique aux fins de la mise en œuvre de l'aide pour le commerce et du Cadre intégré renforcé. L'aide pour le commerce joue un rôle particulièrement essentiel pour financer les infrastructures tournées vers l'exportation (routes, ports et réseaux électriques, par exemple) afin de soutenir la compétitivité des exportations des pays à revenu faible. Il faut aussi que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont contracté en 2005 en vue d'éliminer, d'ici à 2013, toutes les subventions à l'exportation, y compris dans le secteur agricole, qui entraînent toujours une distorsion importante des échanges et de la production agricoles des pays en développement. Le montant total des subventions agricoles en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) des pays développés a certes encore diminué en 2007, mais il reste élevé en termes absolus et par rapport au montant de l'APD.

90. Depuis la fin de 2007, le système commercial multilatéral est soumis à des pressions accrues du fait des nouvelles vagues de protectionnisme engendrées par les crises alimentaire et financière. Il est indispensable de maintenir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, prévisible et non discriminatoire en temps de crise en veillant à ce que les mesures protectionnistes soient éliminées le plus rapidement possible et à empêcher la mise en place de nouvelles mesures, notamment de nouveaux obstacles non tarifaires.

Viabilité de la dette

91. Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de l'allègement de la dette, mais la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts pour mettre entièrement en œuvre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). En septembre 2009, 40 pays auraient pu prétendre à un allègement de leur dette. Sur les 35 remplissant les conditions requises à cette fin au titre de l'Initiative PPTE, 26 pouvaient obtenir un allègement irrévocable de la dette dans le cadre de cette initiative et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Ces 35 pays ont vu ou sont en passe de voir leur dette allégée d'un montant total de 57 milliards de dollars au titre de l'Initiative PPTE et de 23 milliards supplémentaires au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

92. Avant les turbulences financières qui secouent la planète, les prix élevés des matières premières et la forte croissance des échanges commerciaux avaient amélioré les recettes d'exportation de nombreux pays en développement. En

conséquence, le fardeau du service de la dette extérieure pesant sur l'ensemble des pays en développement était passé de près de 13 % du montant de leurs recettes d'exportation en 2000 à moins de 4 % en 2007. Les PPTTE avaient ainsi pu augmenter leurs dépenses sociales, mais cette tendance s'inverse actuellement avec la chute des exportations et des prix des matières premières des pays en développement liée à la crise en cours. Depuis le dernier trimestre de 2008, les ratios dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/exportations des pays en développement ont considérablement augmenté. Avec le resserrement du crédit, les pays en développement qui ont tenté d'avoir accès à de nouveaux financements extérieurs ont essuyé d'importants revers.

93. Cet ensemble de paramètres est actuellement à l'origine d'une aggravation des problèmes de balance des paiements d'un grand nombre de pays. La hausse des primes de risque sur les emprunts contractés par les pays en développement et les dépréciations des monnaies provoquent également une augmentation du coût des emprunts publics extérieurs. La capacité des pays en développement à prendre des mesures anticycliques et à consacrer un montant adéquat des dépenses publiques aux infrastructures, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale se trouve ainsi limitée. Compte tenu de la crise mondiale, il convient d'envisager diverses mesures – financement supplémentaire à des conditions de faveur, moratoire sur les charges du service de la dette, allègement et restructuration de la dette – pour permettre aux pays qui traversent de graves difficultés financières de ne pas avoir à prendre de mesures intérieures d'ajustement qui risquent de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour éviter que la dette publique n'atteigne des niveaux insoutenables.

Accès aux médicaments essentiels à des prix abordables

94. De nombreux médicaments essentiels restent hors de portée des pauvres des pays en développement, et ce, pour deux principales raisons. Tout d'abord, on constate de graves pénuries de médicaments dans les secteurs tant public que privé. Ensuite, les prix des médicaments disponibles sont élevés par rapport aux prix internationaux de référence. Il faudrait encourager les multinationales pharmaceutiques, dont le siège se trouve le plus souvent dans des pays développés, à appliquer des politiques tarifaires mixtes, c'est-à-dire à pratiquer des prix plus bas pour les pays en développement.

95. L'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables demeure problématique, d'autant que la lutte contre les épidémies de maladies contagieuses et l'apparition de souches infectieuses résistantes sont à l'origine de nouvelles difficultés. Les services médicaux essentiels proposés doivent être mieux adaptés aux besoins locaux et davantage alignés sur les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Les prix des médicaments vont sans doute être moins abordables du fait de la crise économique mondiale. Alors que les revenus d'une grande partie de la population diminuent, les dépréciations monétaires font encore grimper le coût des médicaments importés. Cette situation est surtout difficile pour les pays où les systèmes d'achat et les réseaux de distribution du secteur public sont sous-financés ou mal gérés, les pays où les ménages pauvres ne peuvent bénéficier ni d'un régime d'assurance-maladie ni d'approvisionnements publics en médicaments et les pays où l'on trouve surtout des médicaments de marque plutôt que des médicaments génériques. Il est nécessaire de

prendre des mesures pour protéger les familles de condition modeste des augmentations des prix des médicaments dues à la crise.

Accès aux nouvelles technologies

96. Les progrès technologiques offrent l'occasion d'accélérer la réduction de la pauvreté en empruntant des voies auxquelles n'avaient pas accès les pays qui se sont développés auparavant. La réduction de la fracture technologique peut accélérer le passage à des formules de développement novatrices et peu coûteuses. Cette technologie facilite la communication et l'échange d'informations. Le simple accès au téléphone mobile se traduit par des réductions des taux de mortalité en autorisant la diffusion d'informations sur la prévention et le traitement et en améliorant l'acheminement des patients dont le pronostic vital est en jeu (pour des soins obstétricaux d'urgence par exemple), en facilitant le téléenseignement, en multipliant les chances de survie et d'adaptation grâce à la mise en commun par téléphonie mobile d'information à propos des lieux de pâturage et des ressources en eau et en donnant les moyens d'agir aux agents sanitaires des collectivités et à d'autres personnels de santé.

97. Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans l'accès aux technologies de l'information et des communications, en particulier en ce qui concerne la téléphonie cellulaire. L'utilisation de l'Internet n'ayant cessé de se développer, près d'un quart de l'humanité est maintenant reliée au réseau des réseaux. Cependant, moins de 18 % de la population des pays en développement utilisent l'Internet (et seulement 4 % dans les pays les moins avancés), contre plus de 60 % dans les pays développés³⁶. Il faut redoubler d'efforts, en particulier développer les partenariats entre secteurs public et privé, pour éliminer les fortes disparités d'accès et de coûts par rapport aux moyens entre pays et groupes de revenu.

98. La lutte contre les changements climatiques suppose un élargissement de l'accès aux nouvelles technologies. Tant l'adaptation aux changements climatiques que l'atténuation de leurs effets demandent des investissements massifs dans la recherche, le développement et la mise en œuvre de technologies.

IV. La voie à suivre

99. Les objectifs du Millénaire pour le développement représentent un engagement pour l'ensemble de la société, aux niveaux tant national que mondial. Les actions des individus, des organisations, des entreprises privées et des pouvoirs publics en matière de coopération internationale pour le développement devraient être guidées par les grands principes exposés ci-après :

Principes directeurs d'un programme d'action

1. Il est indispensable que la prise en main et la direction des opérations par les pays soient complétées par des programmes, mesures et politiques d'appui internationaux qui correspondent aux priorités nationales et respectent la souveraineté nationale.

³⁶ Union internationale des télécommunications, *World Telecommunication/ICT Indicators Database*, 2007 et 2008.

2. Il convient de prendre acte de l'interdépendance des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la gouvernance, du développement et de la paix et de la sécurité si l'on veut obtenir des résultats durables.

3. Il est essentiel d'envisager les objectifs du Millénaire pour le développement du point de vue de la problématique hommes-femmes car les femmes et les filles sont généralement les plus touchées par la misère, la faim et la maladie. Il faut adopter des stratégies spécifiques dans tous les domaines d'activité pour remédier aux problèmes que connaissent les femmes et les filles. Il faut surtout prendre des mesures décisives pour faire porter l'essentiel des efforts sur les priorités fondamentales pour l'égalité des sexes, notamment en remettant en cause la représentation des femmes dans les structures politiques et en s'attaquant à l'épidémie de violence dont les femmes sont actuellement victimes.

4. Les principes et valeurs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier les principes clefs des droits de l'homme que sont la non-discrimination, une réelle participation et le respect du principe de responsabilité, doivent demeurer le fondement de tout engagement.

5. Il reste impératif de donner aux pauvres les moyens d'agir en redoublant d'efforts pour permettre aux citoyens de contrôler la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, renforcer les capacités et améliorer l'accès aux services financiers et juridiques.

Un programme concret pour tous les acteurs

Création d'une marge de manœuvre politique et budgétaire pour accélérer et poursuivre les progrès

100. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suppose une accélération des interventions dans des domaines clefs. Ces interventions devraient s'inscrire dans le cadre plus large de stratégies nationales de développement en faveur d'une croissance et de changements structurels durables et équitables à long terme. La priorité immédiate serait d'assurer la viabilité du relèvement de l'économie, en augmentant la productivité rurale, et la création d'emplois décents pendant une période au cours de laquelle la croissance économique risque d'être plus lente qu'avant la crise actuelle.

101. Avec la pleine participation des organisations de la société civile et l'appui de la communauté internationale, les gouvernements doivent prendre des mesures d'urgence pour appliquer des stratégies en faveur de la croissance et des échanges commerciaux qui fassent reculer plus vite la pauvreté, les inégalités et la marginalisation. Ils doivent pour cela dégager le volant budgétaire nécessaire à la prestation des principaux services publics et aux investissements publics à long terme dans les infrastructures, l'agriculture et les ressources humaines. Cela suppose également que soient réexaminés les cadres macroéconomiques dominants, en particulier afin de rétablir les capacités nationales à réduire au minimum les effets indésirables de la mobilité des capitaux qui a gravement pesé sur la mobilisation des ressources nationales ainsi que sur la conduite de la politique monétaire et sur la gestion des taux de change. Sans une croissance soutenue de l'emploi et des

revenus, tous les progrès effectivement accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seront de courte durée.

102. Les politiques du secteur financier ne doivent pas seulement promouvoir la stabilité par des réglementations prudentielles mais aussi favoriser l'accélération des interventions qui ont fait leurs preuves. Ces politiques, qui devraient également promouvoir l'ouverture financière, pourraient s'appuyer sur des établissements financiers spécialisés ou prévoir des mesures incitant les établissements financiers à proposer leurs services aux petites et moyennes entreprises, aux populations pauvres, aux fins d'activités agricoles et non agricoles. L'ouverture financière suppose que les ménages pauvres puissent avoir accès à un éventail de services financiers abordables (épargne, prêts, versements, encaissements et assurance) pour améliorer leur niveau de vie auxquels les entreprises puissent recourir pour se développer. Les politiques commerciales et industrielles devraient appuyer les secteurs et activités dynamiques en termes de croissance de la productivité et de création d'emplois décents se caractérisant par des salaires élevés et une sécurité de l'emploi.

103. Il convient de préserver les acquis alors que l'insécurité économique s'accroît du fait de l'instabilité économique mondiale, de la volatilité des prix des denrées alimentaires, des catastrophes naturelles et des épidémies. Cela nécessite une protection sociale universelle et des mesures pour appuyer les communautés les plus vulnérables. Des mesures efficaces – mesures législatives et coercitives, campagnes de sensibilisation et mobilisation sociale notamment – devraient être adoptées pour lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion sociale.

Élargissement du partenariat mondial à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

104. En collaboration avec toutes les parties prenantes, la communauté internationale doit appuyer les stratégies nationales de développement, élargir l'espace politique national, accélérer les investissements dans les pays en développement, réduire au minimum les risques de crise et de conflit et améliorer sensiblement les actions internationales engagées pour répondre aux besoins humanitaires, de relèvement et de réadaptation, et encourager et appuyer les réformes visant à créer des conditions internationales plus propices au développement. Dans les mois à venir, des mesures concrètes seront prises à tous les niveaux pour améliorer la coordination et la gestion à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les équipes de pays des Nations Unies, qui jouent un rôle central dans l'action de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays, seront chargées de contribuer à la mise en œuvre des programmes généraux et sectoriels des États parties visant à faire progresser la réalisation des objectifs.

105. Les interventions en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui s'inspireront des orientations énoncées plus haut requerront des capacités fiscales et institutionnelles élargies à tous les niveaux tant du côté des bailleurs de fonds que des bénéficiaires, ainsi que des dispositifs rigoureux de gestion des secteurs public et privé pour que les fonds soient dûment acheminés à destination, au bon moment, et employés à bon escient. Dans plusieurs cas où l'on savait pourtant quelles interventions étaient effectivement nécessaires, le

financement et la gestion nécessaires à l'efficacité de leur mise en œuvre ont présenté des lacunes.

106. La mobilisation des ressources destinées à financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait débiter à l'intérieur même des frontières nationales. Il est donc essentiel de prendre des mesures efficaces et originales pour augmenter les recettes intérieures de façon durable et pour affecter ces ressources au développement de façon efficace. La communauté internationale devrait surtout intensifier la coopération internationale dans le domaine fiscal, en respectant le droit souverain des pays et en leur permettant de recueillir des recettes fiscales intérieures bien plus importantes. La responsabilité première en incombe aux pays de l'OCDE qui devraient non seulement appuyer la mobilisation des ressources financières intérieures dans les pays en développement, mais aussi réformer les relations économiques internationales pour améliorer le financement du développement en faisant appliquer des réformes en faveur du développement dans les domaines des investissements internationaux, des échanges internationaux, de l'aide, de la dette et de la réforme systémique, conformément aux engagements pris en ce sens dans le Consensus de Monterrey et réitérés par la Déclaration de Doha en 2008³⁷.

107. La communauté des donateurs doit s'acquitter des engagements qu'elle a pris en vue d'intensifier sensiblement l'APD, en améliorant l'efficacité et en éliminant les conditions difficiles à respecter. Si elle ne tient pas ses promesses, les pauvres en subiront les conséquences et seront nombreux à le payer de leur vie. Les promesses honorées par les pays riches sont un rempart de solidarité et une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays à faible revenu.

108. Au cours de ces derniers mois, plusieurs gouvernements ont présenté des projets intéressants pour assurer un financement adéquat des objectifs du Millénaire pour le développement; ils ont notamment préconisé de nouveaux financements pour améliorer les systèmes de santé, lancé une initiative en faveur de la sécurité alimentaire lors du sommet du G-8 tenu à L'Aquila en 2009 et lancé un appel pour financer plusieurs fonds, dont un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui pourrait aider des millions de familles d'agriculteurs à améliorer la productivité des aliments et des fonds de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il convient de saisir rapidement ces occasions pour veiller à ce que les engagements internationaux de longue date soient tenus d'ici aux sommets du G-8 et du G-20 qui se tiendront en 2010 au Canada.

109. Parallèlement, il faut aller au-delà de l'APD classique pour adopter des modèles de financement plus originaux qui puissent accroître les flux financiers et leur prévisibilité. Il est urgent d'envisager de transposer à une plus grande échelle plusieurs nouveaux programmes, projets et modèles qui semblent prometteurs. Les fondations philanthropiques privées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se sont aussi beaucoup développées ces dernières années, ont fait la preuve de leur efficacité à mobiliser le soutien de particuliers et à compléter les financements disponibles aux fins de la réalisation de ces objectifs.

³⁷ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

110. Les pays développés doivent aussi tenir leurs promesses en éliminant les subventions agricoles qui entraînent une distorsion des échanges et en laissant une fois pour toutes les pays en développement avoir librement accès au marché pour s'extirper de la pauvreté.

111. Le moment est venu de mettre en place un dispositif de responsabilisation entre pays développés et pays en développement (comme convenu dans le Consensus de Monterrey et le Plan d'action d'Accra), ainsi qu'entre les gouvernements et les citoyens, pour garantir que les engagements relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement soient honorés. Il faudrait que la réunion plénière de haut niveau de 2010 débouche sur l'adoption d'un dispositif de responsabilisation qui renforce les engagements internationaux, les associe à des résultats assortis d'échéances et instaure des mécanismes de contrôle et de coercition.

Mettre le potentiel du secteur privé au service du développement durable

112. La mise en valeur du potentiel du secteur privé débute avec l'agriculteur du village rural, qui constitue la cheville ouvrière du secteur privé dans son pays. Elle va jusqu'aux grandes multinationales dont les activités couvrent souvent plus de 100 pays dans le monde. Le secteur privé joue souvent un rôle central dans le développement de l'économie, mais il ne peut jouer ce rôle de façon efficace que lorsque le secteur public s'acquitte aussi correctement de sa mission en ce qui concerne la réglementation, les investissements publics dans les infrastructures clefs telles que les routes et les réseaux électriques, ainsi que la fourniture de services publics tels que l'éducation et la santé.

113. De nombreuses entreprises prennent des mesures spécifiques en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en contribuant à réduire la pauvreté, à promouvoir la sécurité alimentaire, la bonne intendance de l'environnement, l'égalité des sexes, les soins de santé et l'éducation de par leurs activités commerciales de base, par des investissements sociaux, ainsi que par des activités de sensibilisation et de mobilisation. Les entreprises ne devraient pas seulement avoir des pratiques responsables, mais aussi examiner de nouveaux moyens originaux de travailler avec des modèles, des produits et des services commerciaux pour les pauvres qui pourraient donner naissance à des marchés prospères.

114. Le Pacte mondial des Nations Unies, qui définit la responsabilité sociale des grandes entreprises dans le monde, fera cette année des objectifs du Millénaire pour le développement le principal domaine d'action des entreprises qui y ont souscrit. Celles-ci s'emploieront à mobiliser ensemble des technologies, des modèles commerciaux, des stratégies de communication et des dirigeants talentueux pour transposer à une plus grande échelle les initiatives en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreuses régions du monde. Lors de sa réunion de haut niveau, l'ONU présentera un cadre d'action stratégique pour les entreprises à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation engagera également les entreprises à adapter leurs investissements sociaux pour promouvoir le développement d'une façon générale et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier. De nombreuses entreprises sont déjà des partenaires des villages du Millénaire et de programmes connexes. Bien d'autres encore sont susceptibles de

s'associer à l'action menée dans le monde pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le feront.

115. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné naissance à la plus grande action concertée jamais engagée dans l'histoire de la planète pour combattre la pauvreté, la faim et la maladie. Devenus un cri de ralliement pour les pays pauvres comme pour les pays riches, ils constituent une norme de référence pour les organisations non gouvernementales et les entreprises. Près de 10 ans après leur adoption, ils ont gardé tout leur sens et leur actualité, ce qui est rare pour des objectifs internationaux. Le monde veut qu'ils fonctionnent.

116. Si les progrès accomplis sont insuffisants, ce n'est pas parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs du Millénaire, ou parce que les délais sont trop courts, mais parce que les engagements ne sont pas respectés, que les ressources ou la volonté mobilisées sont insuffisantes, que le principe de responsabilité n'est pas respecté et que le développement durable recueille un intérêt limité. C'est pour cela que les fonds, les services, l'appui technique et les partenariats nécessaires n'ont pas été réunis. Compte tenu de ces défaillances, aggravées par les crises alimentaire et économique mondiales ainsi que par l'échec de divers politiques et programmes de développement, les améliorations apportées aux conditions de vie des pauvres ont été excessivement lentes tandis que certains des acquis âprement conquis sont battus en brèche.

117. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un pacte, non seulement entre les gouvernements, mais entre tous les acteurs du développement. Chacun doit s'efforcer de tirer parti au mieux de ses ressources, avec efficacité et efficience et en unissant ses efforts à ceux des autres pour remplir une fonction spécifique, comme suit :

a) Les pays en développement doivent mettre en place des politiques et institutions pour réaliser les objectifs, en mobilisant notamment les administrations, les collectivités et les citoyens à cette fin. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ils doivent en outre s'engager à aider les autres pays en développement par le transfert de connaissances, de techniques et de ressources;

b) Les acteurs de la société civile – garants de la responsabilisation des pouvoirs publics et prestataires de services – doivent s'engager à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Les entreprises privées doivent diffuser les technologies, créer des emplois décents et s'attacher d'une manière générale à appuyer la réalisation des objectifs;

d) Les fondations philanthropiques privées doivent jouer un rôle de catalyseur en encourageant les innovations qui seront ensuite adoptées par le secteur public et dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé;

e) Les pays développés doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont contractés pour augmenter le volume et l'efficacité de l'aide au développement et améliorer l'accès au marché des exportations des pays en développement;

f) Le système multilatéral – notamment les fonds, programmes et institutions des Nations Unies – doit améliorer la cohérence et l'efficacité des actions menées pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

118. Dix années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire et l'engagement historique contracté en vue de réduire la pauvreté extrême de moitié en réalisant huit objectifs quantifiables dans des délais donnés : les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette vision et les mesures adoptées restent pertinentes aujourd'hui. Nous avons suffisamment de connaissances et de ressources sur cette planète pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et nous engager sur la voie d'un avenir meilleur, plus sûr et plus prospère pour tous en adoptant des processus de développement durable. En réaffirmant en septembre notre détermination à aller de l'avant et à combler les lacunes recensées, nous pourrions nous acquitter de notre responsabilité collective en édifiant un monde meilleur pour les générations à venir.

119. En plus des autres droits économiques, sociaux et culturels énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a proclamé le droit au développement. Cette approche centrée sur les droits de l'homme, qui affirme les droits de l'homme à la protection sociale et dénonce l'exclusion sociale, contribue ainsi à la sécurité et au bien-être général. Assurer les droits de tous les citoyens sans exception requiert des ressources adéquates. Le cadre de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a recensé les parties prenantes et les débiteurs de l'obligation en définissant clairement les fonctions et les responsabilités relatives aux résultats en matière de développement.

120. Au cours des dernières décennies, les ressources publiques consacrées au développement ont été de plus en plus restreintes tandis que le secteur privé prenait le relais dans de nombreux domaines de services, notamment pour la fourniture de services d'infrastructure. De nouveaux instruments originaux sont actuellement mis en place pour financer les besoins en matière de développement, notamment des fonds d'affectation spéciale multidonateurs tels que l'initiative en faveur de la sécurité alimentaire lancée à L'Aquila. Toutefois, la promesse concernant la fourniture d'une aide adéquate n'a toujours pas été honorée alors qu'avec la crise mondiale en cours, il est encore plus urgent de veiller à ce que les systèmes financier et commercial internationaux favorisent le développement. Veiller à l'adéquation des ressources constitue donc la principale difficulté à surmonter pour promouvoir le développement et atteindre les objectifs du Millénaire.

121. Nous ne devons pas manquer à nos engagements envers les milliards de personnes qui attendent que la communauté internationale fasse de la promesse d'un monde meilleur inscrite dans la Déclaration du Millénaire une réalité. Rencontrons-nous en septembre pour honorer cette promesse.

Annexe

Thèmes proposés pour les tables rondes

Pauvreté, faim et égalité des sexes

1. Comment mieux appuyer et faciliter le changement structurel et une croissance soutenue et équitable à forte intensité de main-d'œuvre?
2. Comment faciliter des démarches globales, pilotées par les communautés pour tirer parti des synergies existant entre les objectifs du Millénaire pour le développement?
3. Comment les engagements internationaux peuvent-ils soutenir les actions nationales visant à accroître la production agricole afin de vaincre la faim et d'assurer la sécurité alimentaire?
4. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?
5. Quelles réformes institutionnelles doivent être menées et quels engagements doivent être pris pour mettre un terme à l'inégalité entre les sexes et surmonter les principaux obstacles à l'autonomisation des femmes?
6. Comment les gouvernements qui en font une priorité explicite peuvent-ils être aidés à développer les systèmes de protection sociale?

Santé et éducation

1. Comment améliorer l'accès aux soins de santé publique?
2. Quelles interventions clefs rationnelles en matière de santé sont nécessaires, en particulier pour améliorer la santé maternelle? Comment les politiques nationales et les partenariats internationaux peuvent-ils remédier aux contraintes institutionnelles et matérielles actuelles?
3. Quelles sont les meilleures stratégies pour surmonter les lacunes institutionnelles et matérielles afin d'assurer l'éducation pour tous?
4. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?

Promotion du développement durable

1. Quelles sont les politiques nationales les plus productives pour élargir l'accès à l'eau potable de façon durable et améliorer l'assainissement?
2. Quelles sont les partenariats internationaux et les ressources nécessaires pour soutenir les efforts nationaux?
3. Quelles sont les façons les plus efficaces d'améliorer les conditions de vie des habitants des taudis et de leur garantir un accès durable aux services de base?
4. Quelles institutions et réformes protégeront la diversité biologique et le couvert forestier?
5. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?

Élargissement et renforcement des partenariats

1. Comment garantir que les promesses d'aide soient tenues et que faire d'autre pour améliorer la prévisibilité de l'aide?
2. Comment garantir la viabilité de la dette en améliorant la coopération internationale? Quelles sont les meilleures façons de faciliter l'allégement et les restructurations de la dette?
3. Comment faire en sorte que le cycle des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce menées à Doha tiennent ses promesses en matière de développement?
4. Comment assurer un accès plus facile et moins cher aux médicaments ainsi qu'aux nouvelles technologies agricoles et relatives aux énergies provenant de sources renouvelables?
5. Comment les parties prenantes peuvent-elles collaborer plus efficacement pour prévenir les conflits et la violence armée et pour renforcer l'état de droit, la justice et la sécurité?
6. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?

Répondre aux besoins particuliers des plus vulnérables

1. Que faudrait-il faire de plus pour répondre aux besoins particuliers des pays les plus pauvres?
2. Que faudrait-il faire pour mieux recenser les besoins particuliers des pays, communautés et personnes les plus vulnérables et y répondre?
3. Que peut-on faire pour briser le cycle de la pauvreté, de l'exclusion politique et économique et des troubles civils?
4. Quel est le potentiel de développement des interventions humanitaires, des secours en cas de catastrophe et des actions de consolidation de la paix?
5. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?

Faire face aux difficultés nouvelles et adapter les méthodes d'intervention

1. Quelles sont les mesures les plus efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire?
2. Comment l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets peuvent-elles être intégrées dans le cadre général des actions menées pour renforcer le développement durable?
3. Comment peut-on assurer le financement des biens publics mondiaux, notamment le respect des engagements contractés pour financer le développement et faire face aux problèmes nouveaux tels que les changements climatiques?
4. Comment la communauté internationale devrait-elle faire face aux difficultés nouvelles qui sont intimement liées à la réalisation des objectifs du Millénaire

pour le développement, concernant notamment la sécurité, la violence armée et les migrations?

5. Comment le système financier international devrait-il être réformé pour mieux promouvoir un développement durable et équitable?
 6. Comment la communauté internationale devrait-elle réformer la gouvernance économique internationale pour mieux promouvoir un développement durable et équitable?
 7. Comment faire en sorte que les engagements contractés par toutes les parties prenantes et à venir soient dûment contrôlés et respectés?
-